

INSTALLATION DE LA NOUVELLE APN

Les rendez-vous de la 10^e législature

PAGE 3

La séance inaugurale marquera l'installation des nouveaux députés élus, le lancement des procédures de validation des mandats et la préparation de l'élection du président de la chambre basse du Parlement, ainsi que de ses différentes structures.

SAÏD SAYOUD CATÉGORIQUE «DES ACTES CRIMINELS»

PAGE 2

Alors que la situation s'améliore progressivement sur le terrain et que la majorité des incendies ont été maîtrisés, les autorités concentrent désormais leurs efforts sur le recensement des dégâts, l'indemnisation des sinistrés et l'identification des responsables.

- Solidarité : 95 000 repas distribués aux sinistrés
- Incendies : L'Irak exprime son soutien



Lutte contre
les fake news

L'Algérie prépare son dispositif de veille

PAGE 4



Devises, bijoux et métaux précieux Contrôle renforcé aux frontières

PAGE 6

CAN-2026 Les Vertes, l'ambition d'un outsider

PAGE 13



L'ÉCHO DES RÉSEAUX SOCIAUX



Décès de Kaylee Hottle

PAGE 15

Saïd Sayoud catégorique «DES ACTES CRIMINELS»

Alors que la situation s'améliore progressivement sur le terrain et que la majorité des incendies ont été maîtrisés, les autorités concentrent désormais leurs efforts sur le recensement des dégâts, l'indemnisation des sinistrés et l'identification des responsables.

Dans un bilan actualisé de la situation, les services de la Protection civile ont recensé 159 incendies ayant touché des forêts, des maquis, des bois, des cultures agricoles et des palmeraies dans différentes wilayas du pays. Ce bilan couvre la période du 23 au 24 juillet 2026, jusqu'à hier matin. Grâce aux interventions rapides et massives des équipes déployées sur le terrain, 141 incendies ont été totalement maîtrisés. Les unités de la Protection civile poursuivent, toutefois, leurs efforts pour éteindre et refroidir 18 foyers encore actifs dans plusieurs wilayas, notamment Annaba, Souk Ahras, Mila et Bejaïa. Les incendies toujours en cours de traitement sont répartis comme suit : Annaba (1), Souk Ahras (3), Skikda (1), Bouira (1), El Tarf (2), Jijel (1), Constantine (1), Bejaïa (2), Saïda (1), Mila (3), Médéa (1) et Tizi Ouzou (1). Les services de la Protection civile ont confirmé que l'incendie qui s'était déclaré dans la commune de Seraïdi, au lieu-dit Bouzizi, est désormais maîtrisé. Les opérations de traitement des derniers foyers et des points chauds se poursuivent néanmoins.

SITUATION MAÎTRISÉE

Sur instruction du président de la République, une délégation gouvernementale s'est rendue sur le terrain afin de présenter les condoléances de l'État aux familles des 6 personnes décédées à Tlemcen, Guelma et Sétif. Conduite par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, la délégation comprenait le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït-



Messaoudène, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, ainsi que le directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Boughlaf. Cette tournée dans les wilayas touchées par les incendies a permis à la délégation, outre de rassurer les citoyens, de faire le point sur la situation. Le ministre de l'Intérieur a indiqué que la situation sur le terrain s'était nettement améliorée par rapport aux derniers jours. Tous les incendies qui menaçaient les populations et les biens ont été maîtrisés et seuls quelques foyers résiduels subsistent encore, les équipes d'intervention poursuivant les opérations d'extinction.

D'IMPORTANTES MOYENS DÉPLOYÉS

Concernant les moyens mobilisés pour lutter contre les incendies, le ministre a indiqué que les interventions avaient nécessité le déploiement d'une flotte aérienne

composée d'environ 18 appareils, dont 12 avions bombardiers d'eau, 2 gros porteurs de l'Armée nationale populaire, ainsi que plusieurs hélicoptères relevant de l'Armée nationale populaire et de la Direction générale de la Protection civile. Ces moyens ont considérablement renforcé l'efficacité des opérations sur le terrain.

INDEMNISATIONS AVANT LA RENTRÉE SOCIALE

Au-delà des opérations de secours, l'heure est désormais au recensement des pertes et au versement des indemnités. L'État s'est engagé à indemniser les victimes des feux de forêt dans les meilleurs délais. Le ministre de l'Intérieur a confirmé, jeudi, que les indemnités des personnes ayant subi des pertes matérielles débuteront avant la prochaine rentrée sociale. Il a précisé que des instructions avaient été données pour mettre en place des commissions chargées de recenser

avec précision l'ensemble des dégâts et des pertes subies par les citoyens, afin d'engager rapidement les procédures d'indemnisation, notamment pour les dommages matériels.

PREMIÈRES MISES EN DÉTENTION

Le ministre de l'Intérieur a indiqué que «les enquêtes des services de sécurité se poursuivent pour déterminer les causes des incendies, dont certains présentent un caractère criminel, tandis que d'autres sont liés à des facteurs naturels». Il a ajouté que «la justice a engagé les procédures légales nécessaires et que les peines les plus sévères seront infligées aux personnes impliquées dans le déclenchement des incendies d'origine criminelle». Il a également précisé que les résultats des enquêtes seront rendus publics dès leur achèvement par les services de sécurité compétents, en coordination avec la Protection civile. Le travail de la justice a déjà produit ses premiers résultats. Le juge d'instruction près le pôle pénal national de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, relevant du tribunal de Sidi M'hamed (Alger), a ordonné, mercredi, le placement en détention provisoire de quatre individus soupçonnés d'avoir provoqué des incendies dans le domaine forestier. Cette décision fait suite à l'enquête préliminaire menée par la Brigade de lutte contre la criminalité de la sûreté de wilaya de Constantine, qui a mis en évidence leur implication présumée dans l'incendie volontaire de biens relevant du domaine forestier. **S. Smati**

SOLIDARITÉ 95.000 repas distribués aux sinistrés



Le Croissant-Rouge algérien (CRA) poursuit la mise en œuvre de sa campagne nationale de solidarité en faveur des wilayas touchées par les feux de forêt, à travers la mobilisation de ses moyens humains et logistiques ainsi que la fourniture des besoins essentiels aux populations affectées. Selon le bilan des interventions du bureau national du CRA durant les dernières 48 heures, l'organisation a procédé, en coordination avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités

locales et des Transports, la Direction générale de la Protection civile, les walis et les présidents des commissions de wilaya, à la distribution de 95.000 repas froids. Ces repas ont été répartis à raison de 5.000 à 10.000 repas par wilaya, en plus de l'acheminement de 12 semi-remorques chargées d'eau minérale vers les zones concernées. L'opération a touché plusieurs wilayas, notamment Annaba, Skikda, Bejaïa, Guelma, Bouira, El Tarf, Mila, Jijel, Tlemcen,

Saïda, Blida et Tizi Ouzou. Dans le cadre de cette mobilisation, le CRA a également assuré l'acheminement de 1.400 colis alimentaires, 2.500 matelas et couvertures, ainsi que des médicaments et des fournitures médicales destinés aux populations touchées. Quatre ambulances ont également été mobilisées pour renforcer les interventions sur le terrain et répondre aux besoins sanitaires dans les zones affectées. À travers ses différentes unités réparties sur le territoire national, le Croissant-Rouge algérien maintient un état d'alerte maximale afin d'intervenir en cas d'urgence et de poursuivre l'accompagnement des citoyens face aux situations exceptionnelles.

47 FOYERS ENREGISTRÉS EN 24 HEURES

Par ailleurs, les services de la Protection civile ont enregistré 47 incendies de forêts, de broussailles, de maquis, de cultures agricoles et de palmeraies durant la période allant du 23 au 24 juillet 2026 jusqu'à 13h (hier). Selon un bilan communiqué par la Direction générale de la Protection civile, les équipes d'in-

tervention sont parvenues à éteindre totalement 36 incendies, tandis que les opérations de lutte se poursuivent pour maîtriser 11 autres foyers toujours actifs. Ces incendies sont répartis à travers 10 wilayas, à savoir Souk Ahras, Skikda, Bouira, El Tarf, Constantine, Saïda, Mila, Guelma, El Oued et Tizi Ouzou. À Constantine, la situation demeure préoccupante dans la commune d'Aïn Smara, où un incendie en progression constitue une menace directe pour les habitations situées dans les zones de Chaâbet Essid et Saqiet Erroum. À Tizi Ouzou, les opérations d'in-

tervention se poursuivent dans la commune d'Abi Youcef, au niveau de la région de Takhlit, après l'apparition de nouveaux foyers. À Saïda, les équipes de la Protection civile intensifient leurs efforts dans la commune de Doui Thabet pour venir à bout des incendies signalés dans les zones de Sidi Saâda, Sidi Moussa et Sidi Aïssa. Les opérations de refroidissement des points chauds et des braises restantes se poursuivent également dans les communes d'Aïn Kechra, dans la wilaya de Skikda, et d'El Hachimia, dans la wilaya de Bouira.

INCENDIES

L'Irak exprime sa solidarité

La République d'Irak a exprimé sa pleine solidarité avec l'Algérie à la suite des incendies qui ont touché plusieurs wilayas du pays, causant des victimes et des blessés, a indiqué jeudi un communiqué du ministère irakien des Affaires étrangères. «La République d'Irak exprime sa pleine solidarité avec la République algérienne démocratique et populaire, pays frère, face aux conséquences des incendies qui se sont déclarés dans nombre de wilayas algériennes, ayant fait des victimes et des blessés», a précisé le communiqué. Le ministère irakien des Affaires étrangères a également présenté ses sincères condoléances au gouvernement algérien et au peuple algérien, ainsi qu'aux familles des victimes. Il a exprimé sa compassion aux proches des personnes décédées et souhaité un prompt rétablissement aux blessés. Bagdad a réaffirmé son soutien à l'Algérie dans cette épreuve, se disant convaincu de la capacité des institutions algériennes à faire face aux conséquences de cette catastrophe, à réduire ses impacts et à permettre un retour rapide à la normale dans les zones sinistrées. La République d'Irak a enfin renouvelé sa solidarité avec le peuple algérien, tout en formulant des vœux de sécurité, de stabilité et de paix durables pour l'Algérie.

Installation de la nouvelle APN Les rendez-vous de la 10e législature

La séance inaugurale marquera l'installation des nouveaux députés élus, le lancement des procédures de validation des mandats et la préparation de l'élection du président de la Chambre basse du Parlement, ainsi que de ses différentes structures.

L'installation des membres de la nouvelle Assemblée populaire nationale (APN) est prévue le mardi 28 juillet 2026, conformément aux dispositions de l'article 133 de la Constitution. Celui-ci stipule que la législature débute de plein droit le 15e jour suivant la proclamation des résultats définitifs des élections législatives par la Cour constitutionnelle.

La séance inaugurale sera présidée par le député le plus âgé, assisté des deux plus jeunes membres de l'Assemblée.

Selon des sources bien informées, la séance d'installation de l'APN comprendra plusieurs étapes liées à l'ouverture officielle de la nouvelle législature, notamment la validation des mandats des nouveaux députés ainsi que l'élection du président de l'Assemblée populaire nationale.

Cette séance intervient après l'annonce, le 18 juillet 2026, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs des élections législatives organisées le 2 juillet dernier. Cette proclamation marque le début officiel du nouveau mandat parlementaire et ouvre la voie à l'installation des députés nouvellement élus.

Conformément aux dispositions constitutionnelles, la première séance sera consacrée à la mise en place des procédures préliminaires nécessaires au fonctionnement de l'institution législative. L'Assemblée procédera ensuite à la formation de ses structures internes, notamment l'élection de son bureau et la constitution de ses commissions permanentes.

L'article 134 de la Constitution prévoit que le président de l'Assemblée populaire nationale est élu pour toute la durée de la légis-



lature. Son élection constitue ainsi l'un des principaux rendez-vous institutionnels marquant le début de la dixième législature. En vertu de l'article 122 de la Constitution, l'Assemblée populaire nationale est élue pour un mandat de cinq ans. Elle élit son bureau et constitue ses commissions, conformément aux dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement de la chambre basse du Parlement.

TROIS JOURS POUR INSTALLER LES NOUVELLES STRUCTURES

Selon les mêmes sources, les travaux d'ouverture de la nouvelle législature s'étaleront sur trois jours.

La première journée sera consacrée à la séance inaugurale ainsi qu'à la validation des mandats des députés élus lors du scrutin du 2 juillet 2026. Ces derniers devraient recevoir des notifications précisant les

modalités de participation obligatoire à cette séance.

La deuxième journée sera consacrée à l'élection du président de l'Assemblée populaire nationale, considéré comme la troisième personnalité de l'État dans l'ordre protocolaire.

La troisième journée, prévue le 30 juillet, sera dédiée à l'élection des structures de l'Assemblée, notamment les vice-présidents, les présidents des commissions permanentes, leurs vice-présidents ainsi que les rapporteurs. Par ailleurs, les groupes parlementaires issus de la nouvelle configuration politique de la législature 2026-2031 désigneront leurs présidents, soit par élection interne, soit par nomination, selon les pratiques propres aux formations politiques concernées.

Conformément à l'article 124 de la Constitution, la validation des mandats des dépu-

tés relève exclusivement de l'Assemblée populaire nationale. À cet effet, une commission provisoire de validation des mandats sera créée lors de la première séance. Composée de 30 membres selon le principe de la représentation proportionnelle des partis ayant obtenu des sièges, elle sera chargée d'examiner les dossiers et de présenter un rapport soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Cette commission sera dissoute dès l'achèvement de sa mission.

LA SUCCESSION À BRAHIM BOUGHALI OUVERTE

Concernant l'élection du président de l'Assemblée populaire nationale, les dispositions de l'article 134 de la Constitution et de l'article 7 du règlement intérieur de l'APN prévoient que tous les députés peuvent se porter candidats.

En cas de pluralité de candidatures, l'élection se déroule au scrutin secret. Le candidat obtenant la majorité des voix est déclaré élu. En cas d'égalité, la priorité revient au candidat le plus âgé. Lorsqu'un seul candidat est présenté, son élection s'effectue publiquement par levée de main. Une fois élu, le président de l'Assemblée populaire nationale exerce ses fonctions pendant toute la durée de la législature, soit 5 ans. La neuvième législature avait été marquée par l'élection d'une personnalité indépendante à la tête de l'Assemblée, en l'occurrence Brahim Boughali, élu dans la circonscription de Ghardaïa sur une liste d'indépendants, alors que le Front de libération nationale (FLN) était arrivé en tête lors des élections législatives de 2021.

Synthèse Smail Rouha

FACE À LA CRISE DE CONFIANCE Le MSP plaide pour un dialogue national

Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelali Hassani Cherif, a plaidé, hier, pour l'ouverture d'un «partenariat politique» et d'un dialogue national afin de restaurer la confiance des citoyens dans la vie publique, à l'occasion de la septième session ordinaire du Conseil de la choura du parti. Dans un discours prononcé devant les membres du Conseil, le dirigeant du MSP a indiqué que cette session revêtait un caractère particulier, puisqu'elle est consacrée à l'évaluation du parcours de la formation politique durant le premier semestre de l'année, mais également à l'analyse des récentes élections législatives et de leurs répercussions sur la scène politique nationale. Selon Abdelali Hassani Cherif, les travaux ont porté à la fois sur la situation organisationnelle du parti, les résultats électoraux ainsi que l'évolution du contexte politique, économique et social du pays. Il a estimé que les élections législatives constituent «une nouvelle étape de repositionnement politique», qui impose une lecture approfondie des résultats et de leurs implications.

Le président du MSP a également annoncé que le Conseil examinera une nouvelle évaluation de la situation politique, laquelle orientera les choix du mouvement pour la prochaine étape.

Le chef du parti a longuement évoqué le faible taux de participation aux élections, estimant que l'abstention ne relève pas uniquement d'une problématique électorale, mais traduit une crise de confiance plus profonde entre les citoyens et les institutions. Selon lui, cette confiance ne peut être restaurée par des mesures ponctuelles, mais néces-



site un projet politique global reposant sur un consensus entre les différentes composantes de la classe politique.

REMISE EN CAUSE DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Abdelali Hassani Cherif a réaffirmé les réserves de son parti concernant les résultats des élections législatives. Il a soutenu que le MSP avait fait l'objet d'un «important processus de marginalisation» et d'un «rétrécissement délibéré» de sa représentation parlementaire.

Le responsable politique a affirmé que les procès-verbaux collectés par le parti dans plusieurs wilayas feraient apparaître des écarts entre les résultats enregistrés localement et ceux proclamés ultérieurement. Il s'est interrogé sur le mode de conversion des voix en sièges, estimant que le nombre de sièges obtenus par son parti ne reflète pas son poids électoral.

Tout en dénonçant ce qu'il considère comme des irrégularités ayant affecté la compétitivité du scrutin, il a indiqué que la direction du MSP assumerait pleinement ses responsabilités si une évaluation interne démontrait que le recul du parti était lié à des erreurs de stratégie ou de gestion.

Au-delà du scrutin, Abdelali Hassani Cherif a insisté sur la nécessité d'engager un dialogue politique inclusif face aux défis économiques, sociaux et géopolitiques auxquels l'Algérie est confrontée.

Il a précisé que l'appel du MSP au «partenariat politique» ne constituait pas une revendication de participation gouvernementale, mais plutôt la mise en place d'un cadre de concertation associant les forces politiques, les compétences nationales et les institutions, afin de renforcer la stabilité du pays. Le président du Mouvement a également défendu le rôle du Parlement, estimant que celui-ci doit exercer pleinement ses mis-

sions de contrôle de l'action gouvernementale, indépendamment des clivages entre majorité et opposition.

POURSUITE DE LA LIGNE POLITIQUE DU PARTI

Abdelali Hassani Cherif a assuré que le MSP poursuivra son action autour de trois axes qu'il présente comme les fondements de son projet politique : la confiance, la souveraineté et le développement.

Il a réaffirmé l'attachement du mouvement au dialogue, au consensus et à la participation politique, tout en appelant l'ensemble des forces nationales à contribuer à un projet commun au service de l'Algérie.

Le dirigeant a enfin salué l'engagement des militants, des candidats et des responsables locaux du parti lors des élections. Il a appelé les futurs députés du MSP à poursuivre un travail parlementaire axé sur les réformes, le contrôle de l'action publique et la défense des intérêts nationaux, tout en réaffirmant le soutien du Mouvement à la cause palestinienne, qualifiée de «cause centrale».

SOLIDARITÉ APRÈS LES INCENDIES

En ouverture de son intervention, Abdelali Hassani Cherif est revenu sur les incendies ayant touché plusieurs régions du pays ces dernières semaines. Il a renouvelé la solidarité du MSP avec les victimes et les familles endeuillées, tout en déplorant les pertes humaines, matérielles et environnementales. Il a estimé que la répétition de ces catastrophes met en évidence la nécessité de renforcer les capacités de prévention et de lutte contre les incendies.

I. Khermane

LUTTE CONTRE LES FAKE NEWS

L'Algérie prépare son dispositif de veille

L'Exécutif accélère ses réformes avec plusieurs mesures destinées à améliorer la gestion des infrastructures, renforcer le contrôle de la qualité des produits et faire face à la prolifération des fausses informations sur les plateformes numériques.

Présidée jeudi par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, la réunion du gouvernement a été consacrée à l'examen de plusieurs dossiers stratégiques touchant notamment aux secteurs des transports, des télécommunications, de la normalisation et de la communication.

Les membres du gouvernement ont également dressé un état d'avancement de plusieurs projets structurants engagés dans différents secteurs. Avant le début des travaux, une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des incendies enregistrés récemment dans plusieurs régions du pays.

NOUVELLE STRATÉGIE POUR LA GESTION DES PORTS

Parmi les dossiers examinés, figure un projet de décret exécutif portant sur les conditions d'octroi des autorisations d'occupation du domaine public portuaire, ainsi que sur les concessions d'outillage public et les autorisations d'exploitation d'outillage privé soumis à une obligation de service

public.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la modernisation de la gouvernance portuaire. Elle vise notamment à améliorer l'exploitation des infrastructures, réduire les délais de traitement des marchandises et limiter les temps d'attente des navires en rade.

RENOUVELLEMENT DES LICENCES GSM

Le gouvernement a également examiné deux projets de décrets exécutifs relatifs au renouvellement des licences d'établissement et d'exploitation des réseaux publics de communications électroniques cellulaires de norme GSM au profit d'ATM Mobilis et d'Optimum Télécom Algérie.

Cette démarche, prévue par la loi n°18-04 relative à la poste et aux communications électroniques, doit permettre d'assurer la continuité des services de téléphonie mobile et d'accompagner l'évolution du secteur numérique.

VERS UN RÉSEAU NATIONAL DE CERTIFICATION

Les travaux ont aussi porté sur l'état d'avancement du projet



de création d'un réseau national d'accréditation, de certification et d'homologation.

Reposant notamment sur le Réseau des laboratoires d'essais et d'analyses de la conformité (Releac) et la plateforme numérique Geolab, ce dispositif ambitionne de renforcer le système national de contrôle de conformité des produits. L'objectif affiché

est d'améliorer la coordination entre les laboratoires, d'optimiser les capacités nationales d'analyse, de mieux protéger les consommateurs et de soutenir la compétitivité de la production nationale.

UN DISPOSITIF NATIONAL CONTRE LA DÉSINFORMATION

Le gouvernement a, par

ailleurs, examiné un projet de mise en place d'un dispositif national de veille et de vérification des faits. Ce mécanisme vise à renforcer la fiabilité de l'information dans l'espace numérique et à lutter contre la diffusion de contenus trompeurs, notamment sur les réseaux sociaux. À travers des outils de surveillance, d'analyse et de fact-checking, ce dispositif ambitionne d'améliorer la détection des informations erronées et de contribuer à restaurer la confiance dans l'environnement médiatique numérique.

DES PROJETS STRUCTURANTS TOUJOURS SUIVI

Enfin, le gouvernement a effectué un point de situation sur plusieurs projets relevant notamment de la justice, de la santé, de l'hydraulique, des travaux publics et de la culture. Les autorités entendent ainsi poursuivre le suivi des grands chantiers nationaux afin de garantir le respect des délais de réalisation et d'améliorer la coordination entre les différents secteurs concernés.

A.M.

ATTAQUE CONTRE UN NAVIRE SAOUDIEN EN MER ROUGE

Alger condamne

L'Algérie a fermement condamné, jeudi dernier, l'attaque ayant ciblé un navire saoudien en mer Rouge, dénonçant une violation des principes du droit international relatifs à la liberté de navigation maritime dans les voies internationales.

Dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères, Alger a estimé que cet acte constitue « une menace directe pour la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région », appelant au respect des règles régissant la circulation maritime internationale.

L'Algérie a réaffirmé son entière solidarité avec l'Arabie saoudite, qualifiée de « pays frère », à la suite de cette attaque, tout en soulignant la nécessité de mettre fin immédiatement à ces agressions susceptibles de compromettre la sécurité du commerce international et la continuité des approvisionnements énergétiques. Le ministère des Affaires étrangères a également appelé à la désescalade et exhorté les parties concernées à éviter tout comportement pouvant contribuer à l'exacerbation des tensions dans la région du Moyen-Orient.

AMAR BENDJAMA À LA TÊTE DE L'ECOSOC Une consécration pour l'Algérie



L'ambassadeur et représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama, a été élu, jeudi, à l'unanimité des États membres, président du Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc) pour sa session de 2027.

Cette élection est intervenue lors de la session organisationnelle du Conseil consacrée à l'élection de son président et de ses 4 vice-présidents. Elle marque la confiance accordée à l'Algérie par le groupe africain ainsi que par l'ensemble des membres de l'ONU, et constitue une reconnaissance de son engagement en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale.

Amar Bendjama succédera à l'ambassadeur népalais Lok Bahadur Thapa à la tête de cet organe majeur des Nations unies. À la suite de son élection, plusieurs délégations de pays membres et non membres du Conseil lui ont adressé leurs félicitations et exprimé leur soutien à la présidence algérienne de l'Ecosoc.

Dans son intervention après son élection, Amar Bendjama a estimé que cette désignation constitue à la fois une marque de

confiance envers l'Algérie et une responsabilité qu'il entend assumer avec détermination aux côtés des États membres. Il a affirmé que la présidence algérienne œuvrera à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable.

TROIS PRIORITÉS POUR LA PRÉSIDENTIE ALGÉRIENNE

Le nouveau président de l'Ecosoc a présenté 3 priorités qui guideront l'action de la présidence algérienne durant la session de 2027.

La première concerne « l'inclusivité ». Amar Bendjama a indiqué que l'Algérie veillera à ce que le

Conseil reflète les priorités et les aspirations de l'ensemble de ses membres, avec une attention particulière accordée aux pays en situation particulière. Il a également insisté sur la nécessité d'assurer une participation pleine et effective de toutes les parties prenantes.

La deuxième priorité porte sur l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce cadre, la présidence algérienne entend promouvoir une approche équilibrée du développement durable, en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'éducation, la réduction des inégalités, le financement du développement, la protection de l'environnement, ainsi que sur le rôle de la science, de l'innovation et de la transformation numérique, notamment face aux avancées rapides de l'intelligence artificielle.

La troisième priorité vise à renforcer la confiance et à revitaliser le rôle de l'Ecosoc. L'ambassadeur Bendjama a souligné la volonté de l'Algérie de contribuer au renouveau institutionnel du Conseil, en favorisant un engagement accru des États membres et

des différentes parties prenantes, tout en accompagnant le processus de réforme des Nations unies.

Selon lui, ces trois axes traduisent l'ambition de faire de l'Ecosoc un organe plus efficace, plus inclusif et davantage orienté vers les résultats, à moins de 4 ans de l'échéance de 2030 fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable.

UN MANDAT DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL COMPLEXE

Créé en tant que l'un des six organes principaux des Nations unies, l'Ecosoc assure la coordination des politiques économiques, sociales et environnementales de l'ONU ainsi que de celles de ses agences spécialisées.

La présidence algérienne intervient dans un contexte international marqué par de fortes tensions économiques, sociales et environnementales, aggravées par les conflits et les incertitudes mondiales, alors que la communauté internationale approche de l'échéance de 2030 pour atteindre les 17 objectifs de développement durable.

CRÉSUS

Quotidien national, édité par la SARL CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Un guichet électronique unique des services sociaux

Cette plateforme vise à regrouper les services numériques existants, simplifier les démarches administratives et permettre aux citoyens d'accéder à leurs prestations à distance.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saihi, estime que la transformation numérique est désormais une nécessité impérieuse pour améliorer la qualité des services publics, simplifier les procédures administratives et rapprocher l'administration du citoyen.

Le ministre a appelé, jeudi, au regroupement des services numériques proposés par les différents organismes relevant de son secteur au sein d'une plateforme unifiée, permettant aux citoyens d'accéder à des prestations intégrées à distance.

S'exprimant lors de l'ouverture d'une journée d'information consacrée aux «grandes orientations du secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale en matière de transformation numérique et de souveraineté numérique», Abdelhak Saihi a insisté sur la nécessité de développer des solutions pratiques visant à améliorer la qualité du service public et à faciliter les démarches des usagers.

Cette plateforme commune devra permettre aux citoyens de bénéficier de plusieurs services numériques sans avoir à se



déplacer auprès des administrations, grâce à une prise en charge à distance des différentes prestations relevant du secteur.

Saihi a affirmé que la transformation numérique constitue, désormais, un levier essentiel pour améliorer la qualité du service public, notamment à travers la simplification des procédures administratives et la réduction des délais de traitement des dossiers.

Il a indiqué que le processus de numérisation engagé par le secteur commence à produire des résultats, avec une satisfaction croissante des citoyens et des usagers de l'administration grâce aux plateformes

électroniques mises en place pour fournir des services à distance.

Selon le ministre, la numérisation a également permis d'améliorer l'efficacité de la gestion administrative, notamment grâce au remplacement de plusieurs documents par des solutions numériques innovantes.

235 SERVICES ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES

Le ministre a fait savoir que le secteur dispose actuellement de «235 services électroniques», tout en soulignant l'importance de mettre en place des mécanismes d'évaluation permanente afin de mesurer leur

efficacité et d'assurer leur évolution en fonction des besoins des citoyens.

Il a également annoncé la nécessité d'élaborer une feuille de route claire pour poursuivre la transformation numérique et augmenter le nombre de services en ligne d'au moins 50% d'ici à fin décembre 2026, selon un calendrier précis.

RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE CYBERSÉCURITÉ

Abordant le rôle des nouvelles technologies, Saihi a mis en avant l'importance de l'intelligence artificielle dans la modernisation de l'administration publique, notamment pour améliorer les services, simplifier les procédures et optimiser les performances.

Il a également insisté sur le renforcement du système de cybersécurité afin de garantir la protection des données personnelles, de préserver la vie privée des citoyens et de consolider la confiance dans les services numériques.

Parmi les solutions déjà mises en œuvre, le ministre a cité l'application de reconnaissance faciale adoptée par la Caisse nationale des retraites (CNR), qui permet de faciliter les procédures de justification de vie au profit des retraités.

Cette journée d'information a également permis de présenter la feuille de route numérique du secteur et de réaffirmer la volonté de poursuivre les efforts en matière d'innovation et de modernisation, dans le cadre de la construction d'une administration publique fondée sur l'utilisation des nouvelles technologies.

R. N.

MIHAN TV

La nouvelle vitrine de la formation professionnelle

Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a lancé, jeudi soir, Mihan TV, la première chaîne médiatique sectorielle en Algérie consacrée à la promotion de la formation professionnelle, des métiers et des spécialités proposées aux jeunes. La cérémonie de lancement s'est déroulée à l'Institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP) d'El Biar, en présence de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des orientations visant à renforcer la présence du secteur dans l'espace médiatique et à moderniser ses moyens de communication.

Selon la ministre, cette chaîne a pour objectif de faire connaître les différentes filières de formation, de présenter les par-

cours disponibles aux jeunes et aux stagiaires, ainsi que de faciliter leur insertion dans le monde professionnel à travers des contenus d'information et d'orientation vers le marché du travail et l'entrepreneuriat. Animée par une équipe de jeunes, Mihan TV propose une programmation axée sur la découverte des métiers, les opportunités de formation et les expériences réussies dans le domaine professionnel. La grille comprend notamment des reportages de terrain, des entretiens avec des acteurs du secteur, ainsi que des témoignages de stagiaires et de diplômés ayant réussi leur parcours. La chaîne assure également la couverture des activités et événements organisés au niveau national et régional dans le secteur de la formation professionnelle.

TROIS ÉMISSIONS AU LANCEMENT

Pour son démarrage, Mihan TV propose trois programmes principaux destinés aux jeunes. L'émission «Rouad El Mihan» met en avant les réussites des diplômés de la formation professionnelle et des entrepreneurs. Le programme «Skill Scope» est consacré à la présentation des métiers, des spécialités, des compétences recherchées et des opportunités d'emploi. Quant à Pro-Chat, il accueille des spécialistes et des responsables afin de débattre des enjeux liés à la formation professionnelle et aux besoins du marché du travail. La grille de programmes sera enrichie à l'occasion de la prochaine rentrée professionnelle, prévue le 4 octobre prochain, avec de nouvelles émissions destinées à répondre aux

attentes des jeunes.

UNE DIFFUSION NUMÉRIQUE ET UNE COUVERTURE NATIONALE

Mihan TV repose sur une production audiovisuelle numérique diffusée via sa plateforme dédiée et ses réseaux sociaux. La chaîne prévoit également la réalisation de reportages dans différentes wilayas afin de mettre en valeur les établissements de formation, les compétences locales et les initiatives développées dans le secteur. À travers ce projet, le ministère ambitionne de renforcer l'attractivité de la formation professionnelle et de la présenter comme une voie stratégique permettant aux jeunes de construire des parcours professionnels adaptés aux évolutions économiques et aux besoins du marché de l'emploi.

ALGÉRIE-CONGO

VERS UN ÉCHANGE RENFORCÉ D'EXPERTISES NUMÉRIQUES

La haut-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Meriem Benmouloud, a reçu, mercredi soir, le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé de la République du Congo, Denis Christel Sassou Nguesso, avec lequel elle a examiné les perspectives de renforcement de la coopération bilatérale dans le domaine du

numérique.

Les discussions ont porté sur l'échange d'expertises en matière de transformation numérique ainsi que sur l'expérience algérienne dans la mise en place d'un écosystème numérique national basé sur le développement des services publics numériques et le renforcement de la gouvernance numérique.

Lors de cette rencontre, Benmouloud a présenté le processus de transformation numérique engagé par l'Algérie, fondé sur une approche progressive et une vision stratégique visant à moderniser les services publics.

Elle a mis en avant plusieurs projets réalisés dans ce cadre, notamment le Por-

tail national des services numériques et le Centre national algérien des services numériques, considéré comme un outil essentiel pour accélérer la numérisation de l'administration publique et renforcer l'interconnexion entre les différents secteurs.

La haut-commissaire a souligné que l'Algérie a privilégié le développement préalable d'une infrastructure technologique solide avant l'intégration accrue de l'intelligence artificielle, estimant que le déploiement de cette technologie nécessite un environnement numérique sécurisé et intégré.

De son côté, Denis Christel Sassou Nguesso a salué l'expérience et l'expertise

algériennes dans le domaine numérique, exprimant l'intérêt de son pays à bénéficier de cette expérience, notamment dans les domaines de l'administration publique numérique, du développement des services en ligne, de la gouvernance numérique, de l'intelligence artificielle et du renforcement des compétences.

Les deux parties ont convenu de poursuivre les échanges à travers l'organisation de prochaines réunions de travail et la poursuite des concertations afin de renforcer le partage d'expertises et de consolider les perspectives de partenariat entre l'Algérie et la République du Congo dans le domaine de la transformation numérique.

DEVICES, BIJOUX ET MÉTAUX PRÉCIEUX Contrôle renforcé aux frontières

Les voyageurs entrant ou sortant d'Algérie sont désormais soumis à de nouvelles obligations déclaratives concernant les devises, les moyens de paiement, les métaux précieux et les objets de valeur.

Le contrôle des valeurs transportées par les voyageurs se durcit. De nouvelles mesures viennent renforcer le dispositif de déclaration de la monnaie aux frontières. Publié au Journal officiel (JO) n° 51, le nouveau texte précise les obligations des voyageurs entrant ou sortant du territoire national et élargit le champ des valeurs soumises à déclaration. Signé par le ministre des Finances le 12 mai dernier, l'arrêté modifie et complète les dispositions précédentes relatives aux modalités de déclaration de la monnaie ainsi qu'au modèle de formulaire utilisé par les voyageurs. Désormais, toute déclaration doit être effectuée par écrit auprès du bureau des douanes à l'entrée ou à la sortie du territoire. Le voyageur doit remplir et signer le formulaire officiel mis à sa disposition par les services douaniers. Cette déclaration fait ensuite l'objet d'un enregistrement et d'un suivi par les autorités compétentes.

Le nouveau dispositif prévoit également la possibilité d'effectuer la déclaration par voie électronique avant l'arrivée au bureau des douanes afin de faciliter les procédures et de renforcer l'efficacité des contrôles.

DE L'ARGENT LIQUIDE AUX OBJETS PRÉCIEUX

L'obligation déclarative ne concerne plus uniquement les billets de banque et les pièces de monnaie. Elle s'étend également



aux moyens de paiement au porteur, aux effets de commerce, aux titres de créance négociables, ainsi qu'aux métaux précieux et aux pierres précieuses détenus par les voyageurs. Les voyageurs non résidents quittant l'Algérie avec des montants importés à leur arrivée mais non utilisés durant leur séjour doivent, pour leur part, présenter la déclaration souscrite à l'entrée. Celle-ci doit être accompagnée des justificatifs

attestant les opérations de change effectuées en Algérie auprès des organismes habilités.

LES DOUANES RENFORCENT LEURS MOYENS DE CONTRÔLE

Les agents des douanes disposent, désormais, de prérogatives élargies pour demander aux voyageurs toute information ou tout document jugé nécessaire, notam-

ment sur l'origine et la destination des fonds et des valeurs transportés.

Les données recueillies seront intégrées dans des bases de données dédiées comprenant notamment l'identité du voyageur, son adresse, ses documents de voyage, les montants déclarés, ainsi que les informations relatives à la provenance et à la destination des sommes et valeurs déclarées.

Ces bases intégreront également les informations relatives aux infractions constatées, notamment les fausses déclarations, les montants non déclarés et les manquements aux obligations prévues par la réglementation.

UN DISPOSITIF LIÉ À LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

L'arrêté prévoit enfin l'échange et l'exploitation de ces données dans le cadre de la coopération nationale et internationale. Les informations relatives aux déclarations de monnaie, aux fausses déclarations et aux infractions pourront notamment être transmises à l'organisme spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. À travers ces nouvelles mesures, les autorités cherchent à améliorer la traçabilité des mouvements financiers transfrontaliers et à renforcer le contrôle des capitaux, des devises et des valeurs transportés par les voyageurs.

R. N.

TROIS MILLIONS DE DINARS POUR LA MEILLEURE SCALE-UP

Le Prix du Président de la République lancé

Le ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a annoncé le lancement de la première édition du Prix du Président de la République de la meilleure start-up, une distinction destinée à promouvoir l'innovation, à valoriser les initiatives entrepreneuriales et à encourager le développement des entreprises innovantes en Algérie. Cette compétition nationale s'adresse aux porteurs de projets innovants, aux start-up labellisées ainsi qu'aux entreprises en phase d'accélération (Scale-up). Elle vise à distinguer les initiatives les plus performantes et à mettre en lumière les acteurs qui contribuent au renforcement de l'écosystème national de l'innovation et de l'économie de la connaissance. Trois catégories ont été retenues pour cette première édition. Le Prix de la meilleure Scale-up (Scale-up Label) est doté de 3 millions de dinars, celui de la meilleure Start-up (Start-up Label) de 2 millions de dinars, tandis que le meilleur projet innovant (Innovative Project Label) bénéficiera d'une récompense de 1 million de dinars. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 23 août 2026. Les dossiers seront évalués par un jury indépendant composé d'experts algériens et internationaux. Les participants doivent déposer leur candidature exclusivement via la plateforme startupoftheyear.dz, qui présente les conditions et les modalités de la compétition. À travers cette initiative, les pouvoirs publics réaffirment leur engagement en faveur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la diversification de l'économie nationale. En récompensant les projets et les entreprises les plus prometteurs, ce prix entend contribuer à l'émergence de champions nationaux capables de porter la compétitivité de l'économie algérienne et de renforcer son positionnement dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

VÉHICULES IMPORTÉS AVEC LAISSEZ-PASSER TEMPORAIRE Le grand dénouement

Les ministres de l'Intérieur, des Finances, des Hydrocarbures et de la Justice ont publié un arrêté ministériel conjoint fixant les modalités et les conditions de la régularisation définitive des véhicules importés de pays européens par des ressortissants étrangers, dans un cadre exceptionnel et pour des considérations humanitaires, sous couvert d'un laissez-passer temporaire auprès des services des douanes. Ces véhicules avaient été immatriculés et cédés sans que l'ensemble des procédures réglementaires d'importation ne soient accomplies.

Publié au numéro 51 du Journal officiel, cet arrêté autorise la régularisation définitive des véhicules concernés, notamment ceux ayant fait l'objet d'une saisie par les services compétents et dont les propriétaires avaient déjà bénéficié de mesures de régularisation provisoire. Sont également concernés les véhicules entrés sur le territoire national avant le 3 juin 2021 et n'ayant pas fait l'objet d'une saisie par les services compétents.

Toutefois, ne peuvent bénéficier de ces mesures les propriétaires de véhicules ayant fait l'objet d'une décision judiciaire définitive de confiscation ou ayant déjà conclu une transaction définitive avec l'administration.

Un document dénommé «titre de circulation définitif» est institué. Ce document tient



lieu de certificat modèle 846 et est délivré par les services des douanes aux bénéficiaires de la régularisation définitive afin de leur permettre d'accomplir les démarches administratives nécessaires à l'immatriculation du véhicule.

VÉHICULES AYANT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ D'UNE RÉGULARISATION PROVISOIRE

Auprès des services des douanes compétents, le propriétaire doit déposer l'original du titre de circulation provisoire délivré dans le cadre de la régularisation provisoire, accompagné d'une copie du reçu de paiement de la caution fixée à 5% de la valeur du véhicule saisi.

Après vérification du dossier, le receveur des douanes délivre le titre de circulation définitif, permettant au propriétaire d'engager les démarches relatives à l'immatriculation du véhicule.

Auprès des services des mines territorialement compétents, le propriétaire doit présenter le véhicule afin de procéder au contrôle de conformité.

Enfin, auprès des services chargés de l'immatriculation des véhicules, il doit déposer un dossier en vue de l'obtention de la carte d'immatriculation.

VÉHICULES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE SAISIE

Le propriétaire doit introduire une demande de régularisation définitive auprès des services des douanes compétents, accompagnée de la carte d'immatriculation du véhicule.

Il doit également s'acquitter d'un montant forfaitaire correspondant à 5% de la valeur du véhicule, couvrant l'ensemble des droits et taxes à l'importation ainsi que les frais liés à la procédure de régularisation.

La valeur du véhicule est

déterminée par les services des douanes compétents.

Après règlement de ce montant, le receveur des douanes délivre au propriétaire le titre de circulation définitif, lui permettant de poursuivre les démarches administratives d'immatriculation.

Le propriétaire doit ensuite présenter le véhicule aux services des mines pour le contrôle de conformité, puis déposer un dossier auprès des services d'immatriculation afin d'obtenir la carte d'immatriculation.

VÉHICULES VENDUS AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Les propriétaires de véhicules saisis puis vendus aux enchères publiques avant le prononcé d'une décision judiciaire définitive bénéficient de la restitution du produit de la vente déposé auprès du receveur des douanes.

Cette restitution est effectuée après déduction du montant forfaitaire correspondant à 5% de la valeur du véhicule, déterminée par les services des douanes, et destiné à couvrir les droits, taxes et charges liés à l'importation et à la régularisation.

Le ministère chargé de l'Intérieur est chargé, par l'intermédiaire de ses services, d'informer les propriétaires des véhicules concernés afin qu'ils puissent accomplir les démarches de régularisation définitive prévues par l'arrêté ministériel conjoint.

DE NIAMEY À COTONOU

L'Algérie branche l'Afrique de l'Ouest

L'Algérie accélère son engagement énergétique en Afrique de l'Ouest. À travers le renforcement de ses partenariats avec le Niger et le Bénin, Alger entend placer l'énergie au cœur d'une nouvelle dynamique de coopération Sud-Sud, fondée sur le partage d'expertise, le développement des infrastructures et l'accompagnement des projets stratégiques.

Dans cette perspective, le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a tenu plusieurs rencontres avec ses homologues nigérien, Amadou Houa, et béninois, Edouard Dahome, afin d'examiner les moyens d'accélérer les projets communs dans le domaine de l'électricité et d'élargir la coopération aux énergies renouvelables, à l'ingénierie énergétique et à la formation des compétences.

UN PARTENARIAT ÉNERGÉTIQUE RENFORCÉ AVEC LE NIGER

Avec le Niger, les discussions ont porté sur l'état d'avancement des projets communs ainsi que sur les perspectives d'élargissement du partenariat aux énergies renouvelables et à l'ingénierie énergétique.

Parmi les projets évoqués figure la réalisation d'une centrale électrique mobile fonctionnant avec deux turbines à gaz, d'une capacité totale de 40 mégawatts. Les deux parties ont également évalué l'état d'avancement du projet d'électrification de la région d'Agadez ainsi que le renforcement des réseaux de transport d'électricité à Agadez et à Niamey.

La coopération algéro-nigérienne s'étend également à l'accompagnement institutionnel et technique du secteur énergétique nigérien.

Les deux parties ont ainsi évoqué la création d'un entrepôt central de matériel électrique et l'appui à la restructuration du secteur, notamment à travers la réorganisation de la société NIGELEC.



Au-delà des projets électriques, Alger et Niamey souhaitent élargir leur coopération aux énergies renouvelables, au développement des réseaux électriques, à l'ingénierie et aux études techniques, avec un accent particulier mis sur le partage d'expertise et le renforcement des compétences.

LE BÉNIN, NOUVEAU PARTENAIRE DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Au-delà du Niger, l'Algérie poursuit le déploiement de son partenariat énergétique en Afrique de l'Ouest à travers un rap-

prochement accru avec le Bénin.

Les échanges entre Mourad Adjal et le ministre béninois de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, Edouard Dahome, ont mis en avant plusieurs axes de coopération, notamment dans les domaines de l'électricité, de la fabrication d'équipements énergétiques et du renforcement des capacités humaines.

Cette coopération s'appuie notamment sur le mémorandum d'entente signé en 2024 entre le groupe Sonelgaz et la Communauté électrique du Bénin (CEB), qui

prévoit le développement d'actions communes dans différents segments de la chaîne de valeur électrique, allant de la formation au transfert d'expertise.

À cet égard, Mourad Adjal a réaffirmé la disponibilité de l'Algérie à accompagner le Bénin dans ses projets énergétiques à travers un appui technique, la mise à disposition d'expertise et la formation des ressources humaines.

UNE PRÉSENCE INDUSTRIELLE ACCRUE

À travers Sonelgaz, l'Algérie entend également valoriser son savoir-faire industriel dans la fabrication d'équipements électriques et contribuer au développement des infrastructures énergétiques africaines.

Le pays ambitionne ainsi de renforcer son rôle de partenaire énergétique régional, en contribuant à l'approvisionnement du marché béninois en équipements électriques et en explorant de nouvelles opportunités de coopération industrielle en Afrique de l'Ouest.

De Niamey à Cotonou, l'Algérie affirme une ambition claire : faire de l'énergie un levier de rapprochement avec l'Afrique de l'Ouest et un instrument majeur de la coopération Sud-Sud.

En misant sur l'électricité, les énergies renouvelables, l'ingénierie et le transfert de compétences, Alger cherche à construire des partenariats durables au service du développement énergétique du continent

R.N.

MINES ET RESSOURCES NATURELLES

Un nouveau front algéro-ouzbèke

L'Algérie et l'Ouzbékistan ont évoqué les perspectives de renforcement de leur coopération dans les secteurs minier, géologique et de la formation. Les deux parties ont convenu d'organiser des discussions virtuelles au niveau ministériel afin d'identifier les domaines prioritaires d'une future collaboration. Une information rapportée dans un communiqué du ministère ouzbek de l'Industrie minière et de la Géologie, publié à la suite d'une rencontre entre Feruza Khamidova, première vice-ministre de l'Industrie minière et de la Géologie d'Ouzbékistan, et Djamila Achour, ambassadrice d'Algérie en Ouzbékistan. Les deux parties ont échangé leurs points de vue sur les efforts engagés par l'Algérie pour développer ses secteurs minier et géologique, attirer davantage d'investissements, moderniser ses infrastructures et renforcer sa coopération avec des partenaires internationaux. « Khamidova a présenté à la partie algérienne les réformes mises en œuvre dans l'industrie minière ouzbèke, les activités des

grandes entreprises industrielles ainsi que les importants projets d'investissement réalisés ces dernières années », précise le ministère dans son communiqué.

ÉCHANGES D'EXPERTISE AU PROGRAMME

La rencontre a également porté sur les possibilités d'élargissement de la coopération bilatérale dans les domaines minier, géologique et éducatif. Les deux parties ont notamment examiné les opportunités d'échange d'expertise, de partage des connaissances et de collaboration entre institutions. À cette occasion, l'Ouzbékistan a présenté les réformes engagées pour moderniser son secteur minier, accroître les investissements et renforcer le rôle de l'exploration géologique dans sa stratégie de développement des ressources naturelles.

UNE FEUILLE DE ROUTE COMMUNE EN PRÉPARATION

À l'issue de la réunion, les deux parties

ont convenu d'organiser une visioconférence entre le ministère algérien compétent et le ministère ouzbek de l'Industrie minière et de la Géologie afin de définir les priorités de coopération et d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre d'initiatives communes. L'Ouzbékistan développe activement ses partenariats internationaux dans les secteurs minier et géologique afin d'attirer des investissements étrangers, d'intensifier les activités d'exploration et de mieux exploiter son potentiel en ressources minérales. La coopération avec des partenaires étrangers constitue un axe majeur de la modernisation de son industrie minière et de l'introduction de technologies avancées.

Le dialogue ministériel prévu avec l'Algérie s'inscrit dans cette dynamique et pourrait favoriser une coopération accrue dans les domaines de la recherche géologique, des projets miniers, de la formation et de l'expertise technique, tout en contribuant au renforcement des relations économiques entre les deux pays.

INVESTISSEURS

La fin des démarches dispersées

À compter de dimanche 26 juillet 2026, les opérateurs économiques pourront déposer leurs demandes d'autorisations et accomplir plusieurs formalités administratives directement auprès du guichet unique des grands projets et des investissements étrangers de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI). Le dispositif permettra notamment de

traiter les demandes liées aux actes d'urbanisme, aux autorisations d'exploitation, aux permis de travail, ainsi qu'aux procédures de création d'entreprises, d'immatriculation au Registre du commerce et aux démarches fiscales liées aux projets d'investissement.

Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme du système des gui-

chets uniques, vise à réduire les délais, simplifier les procédures et améliorer l'accompagnement des investisseurs. L'AAPI prévoit une généralisation progressive de ce dispositif à l'ensemble des guichets uniques des wilayas afin de rapprocher les services des opérateurs économiques et de renforcer l'attractivité du climat de l'investissement en Algérie.

EXPORT HORS HYDROCARBURES

Mise en place de plateformes logistiques

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présidé une réunion consacrée au projet de création de plateformes logistiques dédiées à l'exportation. Cette initiative vise à améliorer les services aux exportateurs, faciliter le transport, le stockage et la manutention des marchandises, et renforcer la compétitivité des produits algériens sur les marchés internationaux.

Le ministre a souligné que le développement des infrastructures logistiques constitue un axe stratégique pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures, en coordination avec les différents secteurs et acteurs économiques concernés.

SALON "FRUIT ATTRACTION 2026"

L'Algérie présente à Madrid

L'Algérie prendra part au Salon international des fruits et légumes Fruit Attraction 2026, prévu du 6 au 8 octobre à Madrid.

Le programme du salon comprend des espaces spécialisés, notamment l'Innovation Hub, consacré à la présentation de produits et de solutions innovantes ainsi qu'à l'organisation des Prix de l'innovation, outre des pavillons dédiés aux produits frais, aux industries et services connexes, aux services logistiques, ainsi que l'espace «Innova & Tech», consacré aux technologies de pointe, à l'agriculture intelligente et aux solutions numériques, ajoute la même source.

Le ministère du Commerce extérieur invite les opérateurs algériens du secteur à participer à cet événement majeur, qui offre des opportunités pour promouvoir les produits nationaux, développer les exportations et nouer de nouveaux partenariats commerciaux.

ACCIDENT DE LA ROUTE

12 morts et 233 blessés en 24 heures



Douze personnes sont décédées et 233 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus au cours des dernières 24 heures dans plusieurs wilayas, indique, jeudi, un bilan de la Direction générale de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tiaret, avec trois morts et quatre blessés, à la suite du renversement d'un véhicule léger sur le chemin de wilaya (CW) n°16, dans la commune de Bougara, précise la même source.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de surveillance des plages, les services de la Protection civile ont effectué 1 015 interventions ayant permis de sauver 687 personnes de la noyade, de prodiguer des soins de première urgence à 273 autres et d'évacuer 54 personnes vers les structures sanitaires locales.

La même source déplore toutefois le décès par noyade de deux personnes dans les wilayas d'Aïn Témouchent et de Tipaza. Durant la même période, les équipes de secours de la Protection civile sont également intervenues pour circonscrire six incendies urbains enregistrés dans les wilayas d'Alger, de Boumerdès et de Jijel. Ces sinistres ont causé des gênes respiratoires à six personnes.

En outre, les unités de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 138 incendies du couvert végétal dans plusieurs wilayas du pays, selon le même bilan.

HADJ 2027

L'ONPO dévoile la liste préliminaire des agences retenues



L'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO) a annoncé, mercredi, dans un communiqué, la liste préliminaire de 53 agences de tourisme et de voyages habilitées à participer à l'organisation du Hadj 1448 H/2027.

Conformément à la décision n°156 du 28 Moharrem 1448 H, correspondant au 13 juillet 2026, émise par le directeur général de l'ONPO et portant création d'une commission chargée de la sélection et du classement des agences de tourisme et de voyages candidates à l'organisation de la saison du Hadj 2027, l'Office a publié cette liste sur la base du procès-verbal des travaux de ladite commission en date du 15 juillet 2026. Les agences ayant participé à cette opération peuvent introduire un recours écrit concernant les résultats annoncés, et ce du 23 au 25 juillet 2026 à 12h00.

Le recours doit être adressé au ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, dans une enveloppe scellée, puis déposé auprès de l'ONPO, direction de l'activité du pèlerinage à Kouba, dans les délais impartis, précise le communiqué.

PSYCHOTROPES, TABAC ET CUIVRE

La Gendarmerie frappe plusieurs filières criminelles



La Gendarmerie nationale intensifie ses opérations contre les réseaux criminels spécialisés dans les trafics et les vols organisés.

La Gendarmerie nationale a mené plusieurs opérations de lutte contre la criminalité à travers différentes wilayas, ayant permis le démantèlement de réseaux impliqués dans le trafic de substances psychotropes, la contrebande de tabac, les violences liées aux bandes de quartier ainsi que le vol organisé de métaux destinés à l'exportation.

TRAFFIC DE PSYCHOTROPES DÉJOUÉ

À Naâma, les éléments de la

brigade territoriale de la Gendarmerie nationale ont déjoué une tentative de transport de substances psychotropes à bord d'un autocar assurant la liaison Béchar-Mostaganem.

L'intervention a permis l'arrestation du chauffeur du bus et de son complice, ainsi que la saisie de 1 260 capsules de pré-gabaline dissimulées dans un compartiment du véhicule. Les gendarmes ont également récupéré trois téléphones portables et une somme de 99 000 DA. Les deux suspects seront présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Naâma après l'achèvement des procédures judiciaires.

UNE INTERVENTION RAPIDE À EL TARF

À El Tarf, une enquête a été ouverte après la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux montrant des individus armés

d'armes blanches s'attaquant à un véhicule stationné dans un ensemble résidentiel du village de Sidi Mbarek, dans la commune de Ben M'hidi. Les investigations menées par les services de la Gendarmerie nationale ont permis d'identifier trois suspects. Une opération rapide a conduit à l'arrestation de deux d'entre eux et à la saisie de l'arme blanche utilisée lors de l'agression, un couteau de grande taille.

Les recherches se poursuivent pour retrouver le troisième suspect, tandis que les deux personnes arrêtées seront présentées devant les autorités judiciaires compétentes.

UNE IMPORTANTE QUANTITÉ DE TABAC SAISIE

Dans la wilaya de Jijel, la brigade territoriale de Taher a intercepté un camion transportant une importante quantité

de tabac à chiquer (chemma).

L'opération, réalisée sur la base d'informations recueillies par les services de sécurité, a permis la découverte de 18 000 sachets de tabac de différentes marques, d'une valeur estimée à 900 000 DA. Le chauffeur et son accompagnateur, âgés entre 35 et 45 ans, ont été arrêtés. Deux téléphones portables ont également été saisis. Les deux mis en cause sont poursuivis pour détention et transport de tabac sans autorisation légale ainsi que pour exercice d'une activité commerciale sans inscription au registre du commerce.

UN RÉSEAU DE VOL DE CUIVRE DÉMANTELÉ

À Annaba, les éléments de la brigade territoriale de Kalitoussa ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans le vol de lingots de cuivre au sein d'une usine de recyclage et de transformation située dans la zone industrielle de Berrahal. Les investigations, appuyées par des moyens techniques et étendues à plusieurs wilayas voisines, ont permis l'identification et l'arrestation rapide des membres du réseau.

L'opération a conduit à la saisie de plus de 40 millions de centimes, de 1 395 euros, d'un lingot de cuivre de 30 kg ainsi que d'une motocyclette utilisée dans les activités criminelles.

Six individus ont été arrêtés. Ils seront présentés devant les juridictions compétentes pour des faits liés à la constitution d'une association de malfaiteurs, au vol commis en réunion et avec usage d'un véhicule, après finalisation de l'enquête. **R.S**

PISCINES PUBLIQUES

Alger digitalise la réservation des créneaux de baignade

Les piscines publiques ouvertes par la wilaya d'Alger connaissent une fréquentation croissante depuis le début de la saison estivale, portée par l'amélioration des services proposés et la mise en place de la plateforme numérique « Bahdja Pools », dédiée à la réservation en ligne des créneaux de baignade.

Selon Aïda Aït Ouazzou, chargée de la gestion des piscines de la wilaya d'Alger, neuf établissements sont actuellement accessibles au public durant cet été. Il s'agit notamment de la piscine olympique « 5-Juillet », réservée aux femmes et aux enfants, de la piscine Kettani à Bab El Oued, de la piscine d'El Biar dédiée aux femmes, ainsi que de six piscines semi-olympiques situées à Souidania, Ouled Chebel, Bab Ezzouar, Kouba, Heraoua et El Kalitous. La responsable a indiqué que l'affluence enregistrée depuis le lancement de la saison constitue un « indicateur positif », soulignant que le nouveau système de réservation électronique a contribué à une meilleure organisation de l'accueil des visiteurs. Les services de gestion des piscines veillent également au respect des normes sanitaires à travers un contrôle quotidien de la qualité de l'eau, comprenant le traitement

au chlore, le suivi du taux d'acidité, ainsi que le nettoyage régulier des bassins, des sanitaires et des équipements.

Des opérations périodiques de maintenance sont également assurées au niveau des installations techniques, notamment les systèmes de pompage et de filtration, afin de garantir des conditions optimales aux usagers.

«Bahdja Pools» réduit les files d'attente Lancée pour faciliter l'accès aux piscines publiques, la plateforme «Bahdja Pools» enregistre une utilisation croissante depuis son déploiement. Elle permet aux citoyens de réserver leurs séances de baignade à distance et contribue à limiter les regroupements et les longues attentes devant les établissements. Selon Aïda Aït Ouazzou, cette expérience a démontré son efficacité et pourrait être élargie à d'autres infrastructures sportives et de loisirs de la capitale, dans le cadre de la généralisation de la numérisation des services publics.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Par ailleurs, une initiative destinée aux « enfants de la lune », qui ne peuvent pas être exposés au soleil, a été mise en place au niveau de la piscine

de Bir Touta avec des séances nocturnes adaptées. Cette démarche a été favorablement accueillie par les familles concernées.

Une réflexion est engagée pour généraliser cette expérience à d'autres piscines d'Alger, à travers l'intégration de créneaux spécifiques dans les programmes hebdomadaires. Des activités dédiées à d'autres catégories de personnes aux besoins spécifiques sont également envisagées en coordination avec les associations concernées.

Un programme estival diversifié L'évaluation du programme d'animation estivale de la wilaya d'Alger repose sur plusieurs critères, notamment le nombre de visiteurs, la participation aux différentes activités et le niveau de satisfaction des familles.

Outre les piscines, ce programme comprend des expositions pour enfants, des festivals, des compétitions sportives et des spectacles musicaux. Les premiers résultats témoignent d'une dynamique positive, grâce à une offre de loisirs diversifiée et au rapprochement des activités culturelles et sportives des citoyens durant la période estivale.

AÉROGARE DE CONSTANTINE

Repart de zéro en appel

La décision de la Cour suprême relance l'un des dossiers de corruption les plus emblématiques, avec un nouveau procès attendu avant la fin de l'année selon la défense.

Par : Redouane Hannachi

Le dossier de l'affaire dite de «l'aérogare de Constantine» sera rejugé en appel après la décision de la chambre délictuelle et correctionnelle de la Cour suprême de casser l'arrêt rendu et de renvoyer l'affaire devant la même juridiction, autrement composée.

Si la date du nouveau procès n'a pas encore été fixée, plusieurs avocats de la défense, qui continuent de soutenir la thèse de la prescription de l'action publique, estiment que l'affaire pourrait être réexaminée au plus tard en décembre prochain.

Les hauts magistrats ont retenu plusieurs moyens de forme soulevés par la défense, notamment l'absence de précision des questions adressées aux prévenus. Selon eux, la présidente ayant statué sur le dossier avait formulé des questions générales pour l'ensemble des accusés, sans se conformer aux dispositions de l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation de la cour d'Alger.

Le futur procès concernera notamment les anciens Premiers ministres Nouredine Bedoui et Abdelmalek Boudiaf, poursuivis en leur qualité d'anciens walis de Constantine, ainsi que plusieurs anciens cadres et responsables de différents secteurs.



LA DÉFENSE PLAIDE LA PRESCRIPTION

Lors du précédent procès en appel, la défense avait concentré ses plaidoiries sur les irrégularités de procédure et la prescription des faits. Les avocats avaient soutenu que les faits reprochés remontaient à 2002, alors que la plainte n'avait été déposée qu'en 2013. Ils avaient également demandé l'annulation des poursuites, estimant que le juge d'instruction n'avait pas respecté les règles de procédure lors de l'instruction du dossier.

Les conseils des prévenus avaient notamment reproché au magistrat instructeur de s'être limité aux auditions de pre-

mière comparution avant de clôturer l'information judiciaire, sans procéder aux investigations nécessaires. Ils avaient également contesté la valeur du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), considéré, selon eux, à tort comme une expertise judiciaire alors qu'il constituait le document à l'origine des poursuites.

À l'inverse, le procureur général avait rejeté l'ensemble des exceptions soulevées par la défense, estimant qu'aucun vice de procédure ne pouvait entraîner la nullité des poursuites.

LES EXPLICATIONS DE L'ANCIEN WALI TAHAR SEKRANE

Au fond, Tahar Sekrane, ancien wali de

Constantine entre 2002 et 2005, avait expliqué que le projet de l'aérogare relevait initialement de l'Entreprise de gestion des services aéroportuaires (EGSA), avant d'être transféré à la wilaya en 2002 et inscrit officiellement en février 2003 pour une enveloppe de 441 millions de dinars.

Interrogé sur la réévaluation du coût du projet, qui a atteint près de 615 % du montant initial, ainsi que sur les retards ayant repoussé la réception de l'ouvrage à 2013, il avait invoqué le contexte de l'époque, marqué par les séquelles de la décennie noire, les difficultés techniques du chantier et la nature du terrain. Il avait également affirmé n'avoir jamais eu connaissance du rapport de l'IGF et assuré que les avenants ayant entraîné les importantes réévaluations n'avaient pas été signés durant son mandat.

L'ancien wali avait toutefois reconnu que les réévaluations sont généralement limitées à des taux compris entre 10 et 20 %, précisant qu'il assumait uniquement les décisions prises durant l'exercice de ses fonctions.

En première instance, le pôle pénal économique et financier de Sidi M'Hamed avait condamné Nouredine Bedoui et Abdelmalek Boudiaf, poursuivis en leur qualité d'anciens walis de Constantine, à cinq ans de prison ferme et à une amende d'un million de dinars chacun pour abus de fonction, dilapidation de deniers publics et octroi d'indus avantages.

Il est également à rappeler que le procureur général avait lui aussi formé un pourvoi en cassation, sollicitant la révision de la décision rendue en appel. **R.H**

AFFAIRE KOUNINEF

La défense remet en cause le verdict

Les avocats de Réda Kouninef ont saisi la chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême d'un pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu par la première chambre pénale de la cour d'Alger. Ils contestent la peine de dix ans de prison ferme prononcée à l'encontre de leur client et demandent sa révision.

Cette démarche intervient après la décision rendue le 7 janvier 2025 par la sixième chambre pénale de la cour d'appel d'Alger dans le dossier impliquant plusieurs membres de la famille Kouninef. Les magistrats avaient alors alourdi les peines prononcées en première instance, condamnant notamment les frères Kouninef à dix ans de réclusion. Réda Kouninef demeure au cœur de plusieurs procédures judiciaires. Son nom apparaît dans au moins cinq dossiers pénaux distincts. Son beau-père a, par

ailleurs, été condamné récemment à quatre ans de prison ferme pour transfert illicite de capitaux vers et depuis l'étranger en devises, dans une affaire portant sur près de huit millions de dollars.

Dans le dossier examiné par la première chambre pénale spécialisée dans les affaires de corruption et de malversation, le patron du groupe familial KouGC est poursuivi pour des faits liés notamment au blanchiment d'argent provenant de produits de corruption. Les poursuites concernent l'acquisition, par acte notarié, de l'usufruit d'une concession agricole située à Zéralda pour un montant de cinq millions de dinars.

Selon les éléments du dossier, les faits remontent à 2018. Réda Kouninef et le propriétaire de la concession agricole, Belahcène Benabdellah, auraient conclu un accord portant sur l'exploitation, durant

vingt-cinq ans, d'une parcelle agricole de près d'un hectare comprenant un chalet en charpente. Entendus par le juge d'instruction, les deux hommes avaient soutenu que cette opération visait la production de plants destinés à être exploités sur un terrain agricole de vingt hectares situé à Chéraga et appartenant à Réda Kouninef, avant sa confiscation par l'État en 2020. Ils avaient également expliqué avoir créé une société de participation conformément aux dispositions du Code de commerce afin de développer d'autres activités agricoles sans lien direct avec la concession de Zéralda.

Les investigations ont également mis en lumière le rôle de Djillali Akrouf, désigné comme gestionnaire de cette société de participation en raison de son expérience dans le domaine agricole. Après l'arrestation de Réda Kouninef, ce dernier s'est

engagé dans plusieurs procédures judiciaires devant le tribunal de Chéraga, dénonçant des menaces et des agressions qui l'auraient empêché d'accéder à la concession concernée. Le dossier a ensuite été transféré au pôle pénal économique et financier de Sidi M'Hamed.

Lors du procès en appel, seuls Réda Kouninef et son beau-père, Abdelaziz Nouacer, ont comparu devant la juridiction. Son beau-frère, Manil Nouacer, demeure en fuite, tandis que Belahcène Benabdellah, titulaire de la concession agricole, est décédé entre-temps.

Les mandats d'arrêt internationaux délivrés contre les prévenus en fuite restent en vigueur. De son côté, le procureur général a requis l'aggravation des peines prononcées à l'encontre de l'ensemble des mis en cause. **R.H.**

AFFAIRE ANEP

Kaouane et Grine misent sur la Cour suprême

Les avocats des anciens ministres de la Communication, Djamel Kaouane et Hamid Grine, ont introduit des pourvois en cassation auprès de la chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour

suprême contre l'arrêt rendu le 11 février dernier par la première chambre pénale de la cour d'appel d'Alger. La défense demande le réexamen de l'affaire, estimant que la décision comporte des vices de forme. Selon des sources proches du barreau d'Alger, les mémoires déposés seront examinés au mois de novembre prochain.

Les avocats soutiennent notamment que les magistrats n'auraient pas précisé certaines questions soulevées lors des débats, ce qui constituerait, selon eux, une irrégularité pouvant entraîner la cassation de l'arrêt et le renvoi du dossier devant une nouvelle juridiction.

Dans cette affaire, les juges de la cour d'appel d'Alger avaient réduit de deux ans les peines prononcées en première

instance à l'encontre des deux anciens ministres, poursuivis pour des faits liés à leur gestion de l'Agence nationale d'édition et de publicité (ANEP).

Le parquet général avait requis jusqu'à dix ans de prison ferme contre Hamid Grine, Djamel Kaouane, l'ancien PDG de l'ANEP Amine Chikr et plusieurs autres prévenus. Le représentant du Trésor public avait réclamé 300 millions de dinars de dommages et intérêts.

Lors du procès, Djamel Kaouane a rejeté les accusations, affirmant qu'elles reposaient sur «des interprétations» et non sur des preuves légales. Il a soutenu que l'ANEP était une entreprise à caractère commercial et que les contrats conclus respectaient la réglementation en vigueur. Concernant la convention

avec la société Métro d'Alger, il a affirmé que l'accord avait été établi dans un cadre légal. Il a également indiqué que le dossier relatif à la villa d'El Biar était encore en cours au moment de son départ de l'agence.

Amine Chikr a, pour sa part, déclaré avoir informé le conseil d'administration de la participation de son épouse dans la société Reporters, assurant qu'aucune augmentation spécifique de la publicité n'avait été accordée, évoquant uniquement des «rattrapages de paiements».

De son côté, Hamid Grine a nié les faits qui lui sont reprochés, affirmant que les décisions liées à la publicité ne relevaient pas exclusivement de son département et que certains arbitrages étaient effectués à d'autres niveaux.

SOUDAN

La prolifération des milices inquiète

La prolifération des groupes armés fait craindre de nouveaux conflits après la guerre, au détriment de la stabilité du Soudan.

Entrée dans sa quatrième année, la guerre entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) continue de remodeler le paysage sécuritaire du pays. Si les combats se poursuivent dans plusieurs régions, la prolifération des groupes armés suscite désormais de nouvelles inquiétudes. Dans les zones contrôlées par l'armée du général Abdel Fattah al-Burhane, de nombreuses milices ont renforcé leur présence, faisant craindre l'émergence de nouveaux conflits fondés sur des rivalités ethniques, tribales ou régionales.

À Khartoum, malgré les déclarations de l'armée annonçant la fin des combats dans la capitale, des hommes armés continuent de circuler ouvertement. Des véhicules militaires équipés de missiles sillonnent les rues, tandis que des combattants appartenant à différentes factions restent visibles aux côtés des forces régulières. Une situation qui nourrit les craintes d'une nouvelle confrontation armée.

DES ALLIÉS DEVENUS INCONTOURNABLES

Pour faire face aux FSR, l'armée s'est appuyée sur plusieurs groupes armés, parmi lesquels la Force conjointe, qui rassemble des mouvements du Darfour, les Forces du Bouclier du Soudan dirigées par l'ancien commandant des FSR Abou Aqla Keikel, ainsi que la Brigade Al-Baraa Ibn Malik, proche des milieux islamistes.

Depuis le début de la guerre en avril 2023, ces groupes ont renforcé leurs effectifs et disposent désormais d'armes lourdes, de missiles antiaériens et de drones. Leur puissance grandissante alimente toutefois les inquiétudes quant à



leur capacité à contester un jour l'autorité de l'État. Un écrivain soudanais, cité anonymement par l'AFP, estime que le pays risque de revivre un scénario déjà connu. Selon lui, ces alliances de circonstance pourraient rapidement laisser place à des affrontements entre anciens alliés.

Dans plusieurs quartiers de Khartoum, les habitants dénoncent une militarisation persistante de l'espace public. Malgré les restrictions sur le port d'armes, des combattants continuent de contrôler certains axes et d'assurer des patrouilles.

La situation est comparable dans l'État d'Al-Jazira, où les Forces du Bouclier du

Soudan ont installé leurs propres postes de contrôle. Plusieurs habitants estiment que ces combattants exercent désormais une autorité parallèle à celle de l'État, alors même que certains d'entre eux combattaient auparavant aux côtés des Forces de soutien rapide.

LE SPECTRE D'UN « NOUVEAU HEMEDTI »

Le recours aux milices constitue une pratique ancienne au Soudan. Les Janjawid, créés sous Omar el-Béchir, avaient été transformés en Forces de soutien rapide sous le commandement de Mohamed Ham-

dane Daglo, dit « Hemedti », avant que celui-ci ne rompe avec l'armée et n'entre en guerre contre elle.

Pour plusieurs observateurs, ce précédent pourrait se reproduire. L'analyste soudanaise Kholood Khair estime que l'alliance entre l'armée et la Force conjointe repose uniquement sur leur opposition commune aux FSR. Elle considère que plusieurs chefs de milices pourraient devenir de nouveaux centres de pouvoir.

Elle cite notamment Abou Aqla Keikel, qui exerce une influence croissante dans l'État d'Al-Jazira depuis sa défection des FSR en octobre 2024. Selon elle, il y a progressivement constitué un véritable fief et pourrait, à terme, suivre une trajectoire comparable à celle de Hemedti.

DES COMBATS QUI SE POURSUIVENT

Parallèlement, plusieurs centaines de combattants des FSR ont récemment fait défection pour rejoindre l'armée. Le ministre soudanais de la Défense affirme que les FSR traversent leur période la plus difficile, même si elles poursuivent encore des attaques dans certaines zones du Darfour et du Kordofan.

Sur le terrain, des rassemblements de forces sont signalés dans le nord du Darfour, près de la frontière tchadienne, tandis que de nouveaux affrontements ont éclaté dans l'ouest de la région. Si l'armée enregistre des avancées face aux FSR, la multiplication des groupes armés fait redouter que la fin de cette guerre n'ouvre la voie à de nouvelles rivalités entre anciennes forces alliées, compromettant durablement les perspectives de stabilité du Soudan.

R.I/agences

YÉMEN

Le gouvernement procède à un remaniement partiel

Les autorités yéménites ont annoncé jeudi un remaniement ministériel partiel au sein du gouvernement dirigé par le Premier ministre Chayea Al-Zindani, portant sur trois portefeuilles, dont celui des Affaires étrangères et des Expatriés.

Selon la télévision publique yéménite, le décret prévoit la nomination de Dr Afrah Abdelaziz Al-Zouba au poste de ministre des Affaires étrangères et des Expatriés.

Le remaniement comprend également la nomination de l'ingénieur Badr Mohammed Mubarak Basalama au poste de ministre de la Planification et de la Coopération internationale, ainsi que de Dr Ahd Mohammed Salem Jaasous comme ministre de l'Administration locale.

Le décret précise que ce remaniement a été effectué « sur proposition du Premier ministre et avec l'approbation du Conseil présidentiel de direction ».

Il s'agit du premier remaniement ministériel depuis la formation du gouvernement en février dernier sous la direction de Chayea Al-Zindani.

En plus de ses fonctions de Premier ministre, Chayea Al-Zindani assurait jusqu'à présent l'intérim du ministère des Affaires étrangères.

De son côté, Afrah Al-Zouba occupait le portefeuille de la Planification et de la Coopération internationale.

Badr Basalama était auparavant ministre de l'Administration locale, tandis qu'Ahd Jaasous exerçait les fonctions de ministre d'État chargée des Affaires de la femme avant d'être nommée à la tête du ministère de l'Administration locale dans le cadre de ce remaniement.

SUCCESSION D'ANTÓNIO GUTERRES À L'ONU

Six candidats en lice

Après dix ans à la tête des Nations unies, António Guterres quittera ses fonctions le 31 décembre 2026, au terme de son second mandat. Sa succession intervient dans un contexte marqué par la multiplication des crises internationales, les critiques sur l'efficacité de l'ONU, les rivalités entre grandes puissances et des difficultés financières persistantes. Six personnalités sont officiellement en lice pour prendre les rênes de l'organisation à compter du 1er janvier 2027. Le secrétaire général, principal responsable administratif de l'ONU, assure également un rôle de diplomate, de médiateur et de garant des valeurs de la Charte des Nations unies. Sa désignation repose sur une procédure exigeante : les candidats doivent être proposés par un État membre, puis obtenir le soutien d'au moins neuf des quinze membres du Conseil de sécurité, sans faire l'objet d'un veto de l'un des cinq membres permanents. Le candidat retenu sera ensuite soumis au vote de l'Assemblée générale avant son entrée en fonction au début de 2027.

La liste officielle comprend

Rafael Grossi (Argentine), Michelle Bachelet (Chili), María Fernanda Espinosa (Équateur), Rebeca Grynspan (Costa Rica), Carolyn Rodrigues-Birkett (Guyana) et Macky Sall (Sénégal). Parallèlement, la presse américaine a rapporté que le président Donald Trump souhaiterait voir le président de la FIFA, Gianni Infantino, accéder au poste, bien qu'aucune candidature officielle n'ait été annoncée. Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Grossi met en avant son expérience diplomatique et son expertise en matière de non-prolifération nucléaire. Il plaide pour une réforme pragmatique de l'ONU visant à simplifier ses structures administratives et à réduire les coûts. Ses détracteurs s'interrogent toutefois sur sa capacité à adopter une ligne ferme face aux grandes puissances.

Ancienne présidente du Chili et ex-Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet ambitionne de devenir la première femme à diriger l'organisation. Elle estime qu'une telle élection constituerait un

signal fort en faveur de l'égalité et affirme que son expérience des crises internationales constitue un atout majeur.

Ancienne ministre des Affaires étrangères de l'Équateur et ex-présidente de l'Assemblée générale, María Fernanda Espinosa fait campagne sur la restauration de la crédibilité de l'ONU. Elle considère que la crise financière représente le principal défi de l'organisation et prône un renforcement de la coopération avec les organisations régionales. Sa candidature est néanmoins critiquée par certaines ONG, qui lui reprochent sa proximité passée avec des gouvernements accusés de violations des droits humains.

À la tête de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Rebeca Grynspan met en avant son rôle dans les négociations ayant permis le maintien des exportations de céréales ukrainiennes après l'invasion russe de 2022. Elle plaide pour une ONU plus audacieuse et pour un élargissement du Conseil de sécurité, notamment au profit de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Ancien président du Sénégal entre 2012 et 2024, Macky Sall met en avant son expérience de chef d'État. Son bilan est toutefois marqué par des contestations politiques, notamment après l'arrestation de l'opposant Ousmane Sonko et la tentative de report de l'élection présidentielle de 2024.

Dernière candidate déclarée, Carolyn Rodrigues-Birkett, représentante permanente du Guyana auprès de l'ONU et ancienne ministre des Affaires étrangères, défend une approche fondée sur la protection des droits humains. Ses positions diplomatiques suscitent cependant des interrogations après plusieurs abstentions de son pays lors de votes portant sur des violations présumées des droits humains.

Le prochain secrétaire général héritera d'une organisation confrontée à des conflits majeurs, à une profonde crise du multilatéralisme et à des contraintes budgétaires inédites. Sa capacité à réformer l'institution tout en préservant son rôle de médiateur sera déterminante pour l'avenir des Nations unies.

DÉFAILLANCES SÉCURITAIRES EN IRAN

Les révélations d'Araghchi relancent les interrogations

Une interview du ministre des Affaires étrangères Abbas Araghchi a déclenché un vif débat en Iran, opposant conservateurs et réformateurs sur la conduite de la guerre et les défaillances de l'État.

Les déclarations du ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, sur la guerre ayant opposé l'Iran aux États-Unis et à l'entité sioniste continuent d'alimenter une vive controverse au sein de la classe politique iranienne. Une interview accordée au documentariste Javad Moghavayi a déclenché un débat inédit sur la conduite du conflit, les défaillances sécuritaires et les mécanismes de prise de décision au plus haut niveau de l'État, révélant les profondes divergences entre les courants conservateur et réformateur.

ARAGHCHI DÉFEND UN CESSEZ-LE-FEU PLUS PRÉCOCE

Au cours de cet entretien, Abbas Araghchi a défendu la décision d'accepter un cessez-le-feu au quarantième jour de la guerre, estimant toutefois que cette décision aurait dû intervenir une dizaine de jours plus tôt. Selon lui, une telle initiative aurait permis d'éviter des pertes humaines importantes ainsi que la destruction de plusieurs infrastructures stratégiques.

Le chef de la diplomatie iranienne a notamment affirmé qu'une cessation anticipée des combats aurait pu empêcher la mort de plusieurs hauts responsables, dont le ministre du Renseignement, Esmail Khatib, et le secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale, Ali Larijani. Il a également évoqué les dommages subis par les installations de la société sidérurgique Mobarakeh Steel et les complexes énergétiques d'Assalouyeh.

Les failles sécuritaires au cœur du débat L'un des passages les plus commentés concerne toutefois l'attaque menée contre la Maison du commandement, siège du bureau du Guide suprême à Téhéran, le 28 février 2026. Araghchi y affirme que cette opération, qui a coûté la vie à l'ancien Guide suprême et à plusieurs responsables mili-



itaires, a mis en évidence des failles sécuritaires qui, selon lui, n'ont toujours pas été corrigées.

Le ministre estime que ces vulnérabilités dépassent le seul domaine du renseignement. Elles toucheraient également les circuits de décision et les mécanismes d'influence sur l'opinion publique, un constat qui a suscité de vives réactions dans les milieux conservateurs.

Si les médias réformateurs ont largement relayé cette interview en saluant un discours de transparence, les organes de presse proches du courant conservateur ont adopté une attitude beaucoup plus critique. Plusieurs journaux ont choisi de ne pas mettre l'entretien en première page, tandis que d'autres ont dénoncé des révélations jugées préjudiciables aux intérêts du pays.

Le quotidien ultraconservateur Javan

estime que ce type d'entretien ne devrait pas être réalisé en période de conflit, considérant qu'il fournit des informations exploitables par les services de renseignement étrangers. Le journal critique également les propos du ministre sur le calendrier du cessez-le-feu, jugeant qu'ils remettent implicitement en cause les choix stratégiques des autorités iraniennes durant la guerre. Le site conservateur Tabnak s'est également montré sévère envers le chef de la diplomatie. Dans un éditorial, il reproche à Abbas Araghchi d'avoir accordé un entretien contenant, selon lui, des informations sensibles et des analyses susceptibles de servir les intérêts de l'entité sioniste et des États-Unis.

À l'inverse, les médias réformateurs considèrent que les déclarations du ministre ouvrent un débat nécessaire sur les failles ayant permis l'attaque contre les

plus hautes autorités iraniennes. Le quotidien Sazandegi a ainsi fait de la phrase « La faille sécuritaire est toujours présente » son principal titre, estimant que cette reconnaissance constitue un tournant dans le discours officiel.

La polémique ne se limite pas au contenu des déclarations d'Araghchi. Le réalisateur Javad Moghavayi, auteur de l'entretien, fait lui aussi l'objet de critiques pour avoir évoqué des informations relatives aux tunnels militaires de Téhéran et aux déplacements des commandants des forces armées. Il rejette toutefois ces accusations, affirmant qu'aucune information classifiée n'a été révélée et que les éléments évoqués avaient déjà été publiés par les médias officiels.

UNE POLÉMIQUE RÉVÉLATRICE DES DIVISIONS INTERNES

Le quotidien Nobonyad, proche d'anciens responsables du gouvernement d'Ebrahim Raïssi, estime pour sa part que cette interview illustre le décalage entre la diplomatie iranienne et la réalité du terrain militaire. Selon le journal, les propos du ministre montrent que l'appareil diplomatique n'a pas tiré toutes les leçons des conflits récents et continue de sous-estimer les enjeux sécuritaires.

Au-delà de la controverse médiatique, cette affaire met en lumière les tensions persistantes au sein du pouvoir iranien sur la gestion de la guerre, les responsabilités liées aux défaillances sécuritaires et les enseignements à tirer du conflit. Elle révèle également l'existence de visions opposées sur la communication officielle en période de crise, entre ceux qui plaident pour davantage de transparence et ceux qui considèrent que toute révélation publique risque de fragiliser davantage la sécurité nationale.

R.I/agences

WASHINGTON ET TÉHÉRAN AU BORD DE L'ESCALADE

Le Congrès tente de limiter l'option militaire

La confrontation entre les États-Unis et l'Iran continue de s'intensifier sur les plans militaire et diplomatique, alors que le Congrès américain a adopté un projet de loi visant à empêcher toute action militaire contre Téhéran sans autorisation préalable des parlementaires. Cette initiative reflète la volonté d'une partie de la classe politique américaine de contenir l'escalade, au moment où les frappes américaines se poursuivent pour la douzième nuit consécutive contre des objectifs situés sur le territoire iranien.

Cette décision intervient dans un climat marqué par une montée des menaces réciproques. Washington et Téhéran affichent désormais une logique de représailles, tandis que le président américain Donald Trump a averti l'Iran et les rebelles houthis du Yémen de « représailles majeures » après les attaques menées contre des pétroliers en mer Rouge à l'aide de missiles et de drones.

Parallèlement, les États-Unis renforcent leur présence militaire

au Moyen-Orient. Des avions ravitailleurs supplémentaires ont été déployés, tandis que des bombardiers stratégiques B-1 ont été repositionnés afin d'élargir les capacités opérationnelles américaines. Selon le Wall Street Journal, Washington a également commencé à acheminer davantage de troupes, d'armements et de personnel médical dans la région afin d'offrir au président américain un éventail plus large d'options militaires. Cette montée en puissance intervient après la mort de trois soldats américains lors d'une attaque attribuée à l'Iran contre une base en Jordanie.

WASHINGTON MAINTIENT LA PRESSION

Sur le plan diplomatique, le secrétaire d'État américain Marco Rubio a accusé l'Iran de revenir systématiquement sur les accords conclus avec les États-Unis. En déplacement à Manille, il a estimé que Téhéran « paie aujourd'hui le prix » de son attitude, affirmant que les dirigeants iraniens ne paraissent pas prêts à respecter

un éventuel accord sur leur programme nucléaire. Rubio a réaffirmé que l'administration Trump restait ouverte à une solution diplomatique garantissant que l'Iran ne puisse acquérir l'arme nucléaire, tout en jugeant les autorités iraniennes peu crédibles dans les négociations. Il a également accusé Téhéran d'avoir encouragé les Houthis à reprendre leurs attaques contre la navigation commerciale en mer Rouge, contribuant selon lui à l'élargissement du conflit.

LES MÉDIATIONS SE POURSUIVENT

Malgré la poursuite des opérations militaires, les canaux diplomatiques restent ouverts. L'Iran affirme que les échanges indirects avec Washington se poursuivent par l'intermédiaire de médiateurs régionaux. Dans ce cadre, le ministre iranien de l'Intérieur, Eskandar Momeni, s'est rendu au Pakistan afin de poursuivre les consultations avec l'un des principaux intermédiaires entre les deux pays.

Le porte-parole du ministère iranien de l'Intérieur a assuré que « la diplomatie n'a pas été suspendue », tout en reconnaissant qu'aucune avancée significative n'avait été enregistrée. Les divergences portent désormais non seulement sur les conditions d'un cessez-le-feu, mais également sur la sécurité de la navigation dans le détroit d'Ormuz et sur le blocus maritime imposé par les États-Unis aux ports iraniens. Selon des sources diplomatiques régionales, les chances d'une désescalade apparaissent de plus en plus limitées en raison de l'intensification des opérations militaires et de la multiplication des menaces entre les deux parties, malgré les efforts poursuivis notamment par le Pakistan et la Turquie.

LA MISE EN GARDE DE L'IRAN

Le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) a, de son côté, durci le ton en menaçant de viser toute base militaire utilisée pour lancer des attaques contre l'Iran. Le mouvement a

notamment adressé un avertissement au Royaume-Uni après des informations faisant état du décollage d'un bombardier américain B-1 depuis la base de Fairford pour participer aux frappes contre des objectifs iraniens.

Dans un communiqué, le CGRI a affirmé que toute installation servant aux opérations militaires contre l'Iran serait désormais considérée comme une « cible légitime ». Les autorités iraniennes accusent également Washington de chercher à obtenir un cessez-le-feu uniquement pour reconstituer ses capacités militaires avant de reprendre les hostilités. Le vice-ministre iranien des Affaires étrangères chargé des questions juridiques et internationales, Kazem Gharibabadi, a également averti les pays européens que toute mise à disposition de leur territoire ou de leurs bases militaires en faveur des opérations américaines ferait d'eux des parties prenantes au conflit, avec les conséquences politiques et juridiques que cela implique.

REVIREMENT TOTAL DE LA CAF La CAN 2027 maintenue à 24 équipes



Les éliminatoires débuteront en septembre et livreront leur verdict fin mars.

Coup de théâtre au sommet du football africain. Après avoir annoncé, il y a quelques jours à peine, un élargissement de la CAN à 28 équipes dès 2027, la Confédération africaine de football (CAF) fait volte-face. La compétition se disputera finalement avec 24 nations, comme lors des précédentes éditions.

L'annonce a été faite mercredi par le président de la CAF, Dr Patrice Motsepe, lors d'une conférence de presse organisée pour clarifier la situation et corriger le tir. « La TotalEnergies CAF Coupe d'Afrique des Nations 2027 réunira 24 équipes nationales », a-t-il déclaré, mettant ainsi fin à plusieurs jours de flou et d'interrogations autour du format retenu.

Pourtant, quelques jours auparavant, Patrice Motsepe avait annoncé lors d'une conférence de presse que le tournoi passerait de 24 à 28 sélections. Cette déclaration avait immédiatement suscité de nombreuses réactions dans le monde du football africain. Face à la confusion provoquée par cette annonce, l'instance continentale a rapidement publié une mise au point afin de confirmer le maintien du format actuel.

Ce spectaculaire rétropédalage intervient à quelques mois seulement du début des éliminatoires, prévu en septembre. Un calendrier particulièrement serré qui laissait peu de marge pour mettre en place un changement aussi important du format de la compétition. D'où, probablement, ce retour à la formule des 24 équipes.

Rendez-vous est donc pris du 19 juin au 17 juillet 2027 pour une CAN historique à plus d'un titre : le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda coorganiseront pour la première fois le tournoi à trois pays hôtes.

Les éliminatoires débuteront en septembre et livreront leur verdict fin mars. Avec un format à 24 équipes, chaque groupe permettra aux deux premiers de se qualifier pour la phase finale, un système qui limite généralement les risques de voir les grandes nations tomber dans des « groupes de la mort ». Cette édition verra toutefois quelques affiches relevées, à l'image du groupe B où la Côte d'Ivoire devra notamment affronter le Ghana.

Quart de finaliste lors de la dernière CAN 2025, l'Algérie évoluera dans le groupe I aux côtés du Burundi, de la Zambie et du Togo. Les Verts débiteront leur campagne qualificative à domicile face à la Zambie, lors d'une rencontre programmée entre le 24 et le 26 septembre. Les deux premiers de chaque groupe décrocheront leur billet pour la phase finale.

PATRICE MOTSEPE SUR LE DÉPART

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, a également annoncé mercredi 23 juillet 2026 à Johannesburg, en Afrique du Sud, qu'il ne se présentera pas pour un troisième mandat à la tête de l'instance continentale en 2029.

Le dirigeant sud-africain a ainsi mis fin au suspense concernant son avenir à la CAF. Arrivé aux commandes de l'organisation en mars 2021, il a confirmé qu'il quittera ses fonctions à l'issue de son deuxième mandat, mettant un terme aux spéculations autour d'une éventuelle nouvelle candidature.

« D'ici la prochaine Coupe du monde (2030), je ne serai plus à la CAF. J'y assisterai en tant que simple spectateur », a déclaré Patrice Motsepe lors de sa conférence de presse tenue à Johannesburg.

●ZIDANE SÉLECTIONNEUR DES BLEUS

LA FFF PRÉPARE L'ANNONCE



La Fédération française de football (FFF) a annoncé une conférence de presse mardi 28 juillet 2026 au siège de la Fédération pour dévoiler le successeur de Didier Deschamps. Sauf énorme surprise, Zinedine Zidane devrait être officiellement nommé à la tête de l'équipe de France.

Libre depuis son départ du Real Madrid en 2021, l'ancien champion du monde 1998 aurait déjà trouvé un accord avec la FFF. Plusieurs détails concernant son staff restent toutefois à finaliser. Zidane héritera d'une équipe habituée au très haut niveau mais avec un calendrier chargé dès ses débuts. Les Bleus l'attendent notamment pour une série de matches de Ligue des Nations face à la Turquie, la Belgique et l'Italie dès la rentrée internationale. Son arrivée marquerait la fin de l'ère Didier Deschamps, longue de 14 ans et marquée par un titre de champion du monde en 2018, une Ligue des Nations en 2021, ainsi que deux finales majeures à l'Euro 2016 et au Mondial 2022.

●LIVERPOOL RÊVE DE VINICIUS LE REAL MADRID FACE À LA MENACE

Liverpool serait intéressé par Vinicius Junior, dont l'avenir au Real Madrid reste incertain. Le contrat de l'ailier brésilien expire en 2027, ce qui pourrait lui permettre de discuter avec d'autres clubs dès janvier de cette année s'il ne prolonge pas.



Selon des médias espagnols, les Reds auraient fait du joueur une priorité, tandis que le Bayern Munich et le PSG suivraient aussi sa situation. Vinicius, sous contrat avec une clause libératoire d'un milliard d'euros, reste l'un des joueurs majeurs du Real Madrid avec 22 buts et 14 passes décisives la saison dernière.

●SAUADI PRO LEAGUE AL-HILAL FRAPPE FORT AVEC SUMMERVILLE



Le club saoudien d'Al-Hilal a officialisé l'arrivée de l'ailier néerlandais Crysencio Summerville en provenance de West Ham pour un montant supérieur à 70 millions d'euros. Le joueur de 24 ans a signé un contrat de quatre ans après sa visite médicale. Ce transfert devient le plus cher de l'histoire du club lors de ce mercato. Al-Hilal a devancé plusieurs prétendants européens, dont l'AS Rome, Manchester United et Aston Villa.

NOMMÉ SÉLECTIONNEUR DE L'ALLEMAGNE Le nouveau défi de Jürgen Klopp

La Mannschaft tient son nouveau patron. Jürgen Klopp a officiellement pris les commandes de la sélection allemande avec une mission claire : redonner à l'Allemagne son statut de grande puissance du football mondial.

À 59 ans, l'ancien entraîneur du Borussia Dortmund et de Liverpool s'attaque au défi le plus ambitieux de sa carrière. « C'est idéalement le point culminant de ma carrière, de ma vie, de ma vie professionnelle. J'y mettrai toutes mes forces », a déclaré Klopp lors de sa présentation à Francfort.

Le technicien allemand n'a pas caché son exigence, ni son caractère bien trempé. Interrogé sur la pression médiatique qui accompagne son nouveau poste, il a prévenu : « Si demain vous dites : "Il est mauvais", je suis parti. » Une manière d'affirmer qu'il ne changera pas sa philosophie malgré l'immense attente qui entoure son arrivée.

Klopp a signé un contrat jusqu'à l'été 2030, avec en ligne de mire la Coupe du monde organisée en Espagne, au Portugal et au Maroc. Il succède à Julian Nagelsmann, dont le départ était devenu inévitable après une nouvelle période compliquée pour la sélection allemande.

RELANCER UNE NATION EN PERTE DE VITESSE

Championne du monde à quatre

reprises (1954, 1974, 1990 et 2014) et triple championne d'Europe (1972, 1980 et 1996), l'Allemagne traverse une longue période de doute. Depuis son élimination en demi-finale de l'Euro 2016, la Mannschaft n'a plus atteint le dernier carré d'une grande compétition.

Les échecs successifs aux Coupes du monde 2018 et 2022, ainsi que les récentes déceptions, ont fragilisé une sélection autrefois redoutée par toutes les nations.

C'est précisément pour sa capacité à reconstruire et à fédérer que la Fédération allemande a choisi Klopp. Son passage à Dortmund, marqué par deux titres de champion d'Allemagne, puis son aventure exceptionnelle à Liverpool, avec notamment une Ligue des champions et un titre de Premier League, ont renforcé son statut de meneur d'hommes.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION À LANCER

Avant de relever ce défi, Klopp occupait depuis janvier 2025 le poste de directeur mondial du football chez Red Bull. Il quitte cette fonction afin de se consacrer pleinement à la sélection allemande.

Il sera épaulé par ses fidèles adjoints Peter Krawietz et Pepijn Lijnders, tandis que Rudi Völler continuera d'occuper son rôle de directeur sportif jusqu'à l'Euro



2028. Le chantier est immense. Klopp devra gérer la transition entre une génération expérimentée et une relève prometteuse. Joshua Kimmich, capitaine depuis 2024, reste un cadre majeur malgré l'avancée de sa carrière, tandis que Manuel Neuer, revenu en sélection à 40 ans, représente l'une des dernières figures de l'âge d'or allemand. Mais le nouveau sélectionneur pourra compter sur une génération talentueuse incarnée par Florian Wirtz, Jamal Musiala, Aleksandar Pavlovic, Lenart Karl, Jonas Urbig ou encore Nathaniel Brown. Avec Klopp sur le banc, l'Allemagne espère retrouver son identité, son intensité et surtout la peur qu'elle inspirait autrefois à ses adversaires. Le chantier commence désormais.

CAN-2026

Les Vertes, l'ambition d'un outsider

Forte de ses progrès récents et de sa qualification aux dépens du Cameroun, l'Algérie entend confirmer son nouveau statut sur la scène africaine.

La sélection nationale féminine est arrivée à Rabat (Maroc), jeudi, à bord d'un vol spécial en provenance d'Alger, en prévision de la Coupe d'Afrique des Nations 2026 (25 juillet - 16 août). La délégation, conduite par Mme Nadjma DERRADJI, membre du Bureau fédéral, a quitté l'aéroport international Houari-Boumediene à 21h00 pour atterrir à l'aéroport de Rabat-Salé à 22h30. Les Vertes entameront la compétition le dimanche 26 juillet à 18h00, en affrontant leur premier adversaire du groupe A, le Sénégal, au Stade Olympique de Rabat.

Portée par sa qualification convaincante face au Cameroun, la sélection algérienne féminine de football abordera la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2026 avec l'ambition de confirmer les progrès réalisés ces dernières années et de s'imposer comme l'un des outsiders de la compétition continentale.

Sous la conduite du sélectionneur Farid Benstiti, les «Vertes» nourrissent l'objectif de dépasser le stade des quarts de finale, atteint pour la première fois de leur histoire lors de l'édition 2024, et de bousculer la hiérarchie du football féminin africain.

Pour ce faire, les Algériennes ont effectué un dernier stage de préparation ponctué par deux rencontres amicales face à la sélection zambienne au stade Mustapha-Tchaker de Blida. Après avoir bouclé, la semaine précédente à Oran, la première étape de leur préparation consacrée à l'aspect physique, les coéquipières de Nouhad Naili ont enregistré un match nul (0-0) et une victoire (1-0). Cette dernière rencontre a été marquée par l'unique but inscrit par



Nouhad Naili.

Les Algériennes avaient validé leur billet pour la phase finale de la CAN-2026 après leur succès en aller-retour face au Cameroun (2-1 à Oran et 1-0 à Douala) en octobre 2025.

L'Algérie a décroché sa qualification pour la phase finale de la CAN-2026 en réalisant un parcours sans faute lors des éliminatoires. Les Algériennes avaient d'abord largement dominé le Soudan du Sud au premier tour, s'imposant 5-0 à l'aller avant de confirmer au retour sur le score de 3-0.

Lors du dernier tour qualificatif, les

coéquipières d'Inès Boutaleb ont signé l'une des plus belles performances de leur histoire en éliminant le Cameroun, l'une des références du football féminin africain.

Victorieuses 2-1 à Oran lors de la manche aller, elles sont ensuite allées s'imposer 1-0 à Douala pour décrocher leur qualification avec un score cumulé de 3-1.

Cette performance permet à la sélection nationale d'enchaîner une deuxième qualification consécutive pour la phase finale de la CAN, illustrant la progression constante du football féminin algérien sur la scène continentale.

Sur le banc, l'Algérie peut compter sur l'expérience de Farid Benstiti, technicien reconnu du football féminin international, qui est notamment passé par de grands clubs européens comme l'Olympique lyonnais et le Paris Saint-Germain.

Depuis son arrivée à la tête de la sélection nationale, le technicien algérien a instauré une organisation rigoureuse basée sur la solidité défensive et la maîtrise collective, tout en intégrant progressivement de nouvelles joueuses autour d'un noyau expérimenté.

Au milieu de terrain, Inès Boutaleb s'impose comme l'une des pièces maîtresses du dispositif algérien. Grâce à sa vision du jeu, sa qualité technique et son expérience du haut niveau, elle constitue l'un des principaux atouts des Algériennes dans les grandes échéances.

L'histoire de l'Algérie à la CAN féminine remonte à 2004, avec des participations également en 2006, 2010, 2014, 2018 et 2024. Longtemps éliminée dès le premier tour, la sélection nationale a franchi un palier historique lors de la précédente édition en atteignant les quarts de finale.

L'exploit réalisé face au Cameroun lors des éliminatoires de la CAN-2026 a renforcé les ambitions algériennes et confirmé le changement de dimension du football féminin national. Avec un groupe alliant jeunesse et expérience, un encadrement technique stable et une confiance renforcée par les récents résultats, l'Algérie espère désormais poursuivre son ascension et s'installer durablement parmi les meilleures sélections du continent africain lors de la prochaine CAN féminine prévue en 2026.

OLYMPIQUE LYONNAIS Nabil Bentaleb ciblé

Libre depuis la fin de son contrat avec le LOSC le 30 juin dernier, Nabil Bentaleb attire plusieurs prétendants. Alors que Lille souhaite toujours prolonger l'international algérien, l'Olympique Lyonnais a formulé une offre pour le recruter. Une démarche soutenue par Paulo Fonseca, qui connaît bien le milieu de terrain pour l'avoir entraîné à Lille. Séduit par son expérience, sa technique et sa capacité à organiser le jeu, le technicien portugais en a fait une piste prioritaire. Le LOSC reste toutefois dans la course et espère convaincre Bentaleb de poursuivre l'aventure. Le choix du joueur devrait être connu dans les prochains jours.

PARIS FC Le prix d'Ilan Kebbal fixé

Auteur d'une belle saison, Ilan Kebbal attire plusieurs clubs lors de ce mercato estival. Le Paris FC ne compte toutefois pas se séparer facilement de son meneur de jeu et réclamerait entre 10 et 15 millions d'euros pour un éventuel transfert. Sous contrat jusqu'en juin 2028, l'international algérien de 28 ans reste concentré sur le projet parisien. En 2025-2026, il a réalisé la meilleure saison de sa carrière avec 9 buts et 5 passes décisives en 31 matchs toutes compétitions confondues. Malgré ses performances, Kebbal n'avait pas été retenu par Vladimir Petković pour la Coupe du monde 2026, un choix qui avait suscité des réactions en raison de son faible temps de jeu avec les Verts.

USMA Saïd Allik limogé



Coup de tonnerre à l'USM Alger. La direction du club a annoncé, avant-hier, la fin des fonctions de son directeur sportif, Saïd Allik, mettant ainsi un terme à plusieurs mois de tensions avec le président exécutif, Billel Nouioua.

Malgré une saison couronnée par un sacre en Coupe de la Confédération de la CAF, les désaccords entre les deux dirigeants n'ont jamais cessé. En coulisses, la cohabitation était devenue de plus en plus difficile, au point de rendre leur collaboration impossible.

Le point de rupture est intervenu lors du dossier de l'attaquant Ramdaoui. Alors que Saïd Allik avait mené les négociations pour son recrutement, le transfert a finalement échoué en raison d'un désaccord avec la direction exécutive. Le joueur a finalement pris la direction de la Russie, un épisode qui a accentué les

tensions internes.

Face à cette situation, Serport, société propriétaire de l'USMA, a décidé de soutenir Billel Nouioua et de mettre fin aux fonctions de Saïd Allik.

Dans son communiqué offi-

ciel, le conseil d'administration explique que cette décision vise à préserver les intérêts du club, à garantir sa stabilité et à assurer la continuité du projet sportif.

Le conseil reproche notamment à l'ancien dirigeant histo-

rique de l'USMA plusieurs dysfonctionnements, parmi lesquels des prises de décisions jugées unilatérales, le non-respect de certaines obligations contractuelles, l'absence de rapports périodiques, le refus de transmettre les listes des joueurs à recruter ou à libérer, ainsi que l'absence d'une vision sportive claire pour préparer la saison 2026-2027.

La direction affirme également avoir constaté un climat de tension au sein du club, susceptible de fragiliser la stabilité du groupe et de compromettre la conservation de plusieurs joueurs importants.

Enfin, la direction a lancé un appel à l'ensemble de la famille de l'USMA — supporters, joueurs, staff et partenaires — afin de faire bloc autour du club et de privilégier l'intérêt collectif dans cette période jugée décisive.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE JUDO Les Cadets sacrés

Les sélections algériennes de judo cadets, filles et garçons, ont remporté le Championnat d'Afrique 2026 en terminant en tête du classement général avec 18 médailles (4 or, 6 argent et 8

bronze).

Les titres africains ont été décrochés par El Arbi Addad (-60 kg), Anis Khodja (-81 kg), Azzi Sofiane (-66 kg) et Dahmani Nour El Houda (-52 kg). Deux

doublés algériens ont également marqué la compétition, avec El Arbi Addad devant Mohamed Anis Zekour en -60 kg et Dahmani Nour El Houda devant Lasri Yamina Douaa en -52 kg.

L'Algérie a devancé l'Égypte et la Tunisie au classement final. Cette édition a réuni 18 pays et 142 judokas, dont 20 représentants algériens (10 garçons et 10 filles).

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- SUpér appel . 2- Étonnant - Article contracté. 3- Mouvement nerveux incontrôlable - Habitant de la Russie. 4- Symbole du platine - Profession. 5- Rivière de Suisse - Lettre grecque. 6- Qui annonce de la gaieté - Roche tendre et poreuse. 7- Parcourt à grands pas. 8- Petit cube pour jouer - Singes-araignées. 9- Frère aîné de Jacob - Partie supérieure du corps.

Verticalement
1- Hit-parades musicaux. 2- Relatifs à l'unité. 3- Masse de pierre dure - Style de musique à rythme martelé. 4- Parcouru des yeux - Chacun des montants fixes divisant une baie en compartiments. 5- Nom gaélique de l'Irlande - Puissant explosif. 6- Troupe de chiens - Récipient de laboratoire. 7- Passereau des forêts d'Europe occidentale. 8- Narine de cheval - Sert à relier deux mots. 9- Assassiner - Se décompose sans détoner.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Aparemment	Washinton
Apparement	Wachington
Apparamment	Washington
Apparemmment	Washingtan

Partenariat	Songlot
Partennariat	Sangulot
Parténariat	Sanglot
Partenaria	Sanglo

Les mots fléchés

DIRECTE		GATEAU UNIQUE		CRÉDULE		RÉPAND		PETIT FRAGMENT		PLANTER PERSI-FLEUR		SOÛLES
DÉGAGE		NOMBREUX		CRI D'ADIEU								
						RIRE (SE) RAVIVÉES						
IL FAIT								CHÉRIT POSITION				
ICONOCLASTES												
PETIT PLANTI-GRADE UN DES SENS								ENNEMIS DE L'ORDRE REÇUS				
				QUI EST À TOI BOURRICOT					COURANTE		TRA-VAILLES DUR	
AVANT NOUS ÉTIRÉS			EFFECTUÉE		FLEURS À CLOCHETTES							
								AIGRI DIVISÉ				
BOIT AVEC LA LANGUE COURROIE DU MORS					ATTIRE L'AIR		FEMME VIOLENTE INFUSION					
				CORPS CÉLESTE TESTÉES						POUR MOI LE MOT DE LA FIN		
HOLMIUM	ÉNORMÉ-MENT HANTER					ARRÊTS TERRE EN MER						
		VIFS ET MALICIEUX REQUINQUE										SOURCE D'EAU CHAUDE EN ISLANDE
PATRIE DE PELÉ ÉLIMÉ							LIEU DE BAIGNADE APRÈS TIC				IMAGE PIEUSE	
			OS DE POISSON OPÈRE					SOUS LA CROÛTE CAPITAINE DU NAUTILUS				
SOUTIENT MAXIME						VILLE DE FRANCE ENZYME						
					PARTIE DE PIÈCE, SUR SCÈNE					SQUELETTE ARTICLE CONTRACTÉ		
SUR-VEILLÉES AVANCES							PROVIENT					
					SE SECOUER (S)							

BIFFE-TOUT

EN 9 LETTRES :

Inventa la pile photovoltaïque

AFFECTIF	COUSCOUS	MOUSQUET
ALPHABET	CRUCIALE	NAUSÉE
ARGOTIQUE	ECLAIR	OPIACÉ
BACCARAT	EDITORIAL	PARADE
BARBOTER	ELASTIQUE	PARASOL
BAUDROIE	ESPACE	QUANTIQUE
BOURDONNER	ESTHÉTIQUE	RÉSULTAT
CALCIUM	FANTASQUE	RIGOUREUSE
CARAFE	FLIBUSTIER	SCRIBE
CARLINGUE	FRINGUER	SÉANT
CHANGE	HACHOIR	SURFEUR
CHAPELET	HOMOGENE	TAKUIN
CHARTER	HUMIDE	TRIADÉ
CHIFFON	IMPAIR	TYRANNISER
CHOUROUTE	INSTINCT	VULCAIN
COGNAC	LOTIR	ZONALE
COMMANDEUR	MAXILLAIRE	
COMPULSIF	MINORER	

T	Y	R	A	N	N	I	S	E	R	F	L	I	B	U	S	T	I	E	R
E	Q	U	A	N	T	I	Q	U	E	A	R	G	O	T	I	Q	U	E	A
D	R	F	B	P	R	T	I	R	E	B	E	C	C	P	C	E	M	C	F
I	E	C	R	I	A	M	R	N	I	S	A	H	O	H	I	O	Q	H	F
T	S	V	T	I	P	R	E	I	T	G	A	U	A	G	U	A	S	A	E
O	U	O	U	A	N	G	A	H	A	N	O	R	D	S	N	U	C	P	C
R	L	S	I	L	O	G	E	S	G	D	T	U	Q	R	R	A	N	E	T
I	T	R	C	M	C	T	U	E	O	E	E	U	R	F	O	A	C	L	I
A	A	E	O	R	I	A	E	E	R	L	E	H	E	E	U	I	C	E	F
L	T	H	R	Q	I	L	I	R	R	T	C	U	U	S	U	H	E	T	U
C	I	E	U	I	A	B	E	N	T	R	R	A	E	M	O	S	S	T	E
O	N	E	L	N	A	R	E	A	C	R	E	E	L	U	I	U	E	E	U
M	S	P	O	A	O	L	R	E	I	H	E	T	C	C	O	D	R	B	Q
P	T	Z	A	N	I	A	L	O	S	F	I	R	O	C	I	I	E	A	I
U	I	A	I	R	C	C	H	I	A	P	O	F	S	B	A	U	T	H	T
L	N	M	Q	C	A	C	U	R	X	U	A	U	F	L	R	N	M	P	S
S	C	E	A	U	A	D	A	R	T	A	O	C	C	O	A	A	R	L	A
I	T	B	E	H	I	C	E	E	C	C	M	E	E	E	N	L	B	A	L
F	C	A	R	L	I	N	G	U	E	E	U	Q	S	A	T	N	A	F	E
B	O	U	R	D	O	N	N	E	R	R	U	E	D	N	A	M	M	O	C

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT
1- EMPATE - ABUSEE - PETARADERAIT - CAP-TIFS - RA - LE - RI - TITANIC - UTES - DINA - HAN - EPI - ENROBE - CANCRELAT - MAL - LIRE - UN - MATS - FICELLE - TWIST - TETA - LIAS- - US - NE - ETAI - TEL - OS - IMPERIAL - ETC - FLAIRE - SI - ORGUES - PURS - GUERIR - BOXAIS - TEE - ORAL - IDE - TESSON - HOLDUP.

VERTICALEMENT
1- IMPARTIALITE - TOUTE - PEPIE - NICE - OCREEES - WATT - SECRETES - GRES - TAIT - PERELAT - FUI - PERFIDIE - AILERON - ASTI - LU - LIMAS - LAD - ANEANTI - PI - BAH - BER-NANT - WATERPOLO - AURAI - MISEREUX - SA - CHOMAS - LI - RAID - OEIL - ABATTU - ASSIDU - ETERNELS - SALI - SEP.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1- KANGOUROU. 2- IMPOSTEUR. 3- LE - REER. 4- ORMIER - NE. 5- MIEL - UNI. 6- ECULES - CH. 7- TALE - CHU. 8- RIA - TAREE. 9- EN - CEYSER.

VERTICALEMENT
1- KILOMETRE. 2- AMERICAIN. 3- NP - MEULA. 4- GORILLE. 5- OSEE - ESTE. 6- UTERUS - AY. 7- RER - CRS. 8- OU - NICHEE. 9- URNE - HUER.

4x4

Serpentin - Canonnière
Esquisser - Herbivore

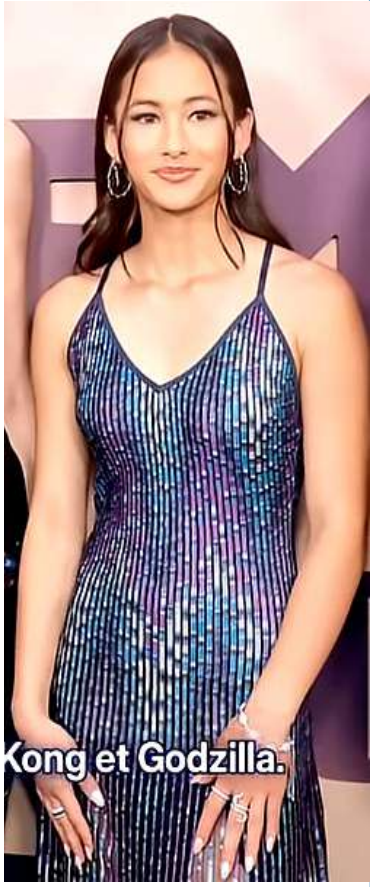
BIFFE-TOUT : COMPTEUR



Page réalisée
par Souiki Sidali

10/10 DÉCÈS DE KAYLEE HOTTLE

L'actrice Kaylee Hottle, révélée par son rôle de Jia dans la saga « Godzilla vs. Kong », est décédée à l'âge de 18 ans dans un tragique accident de voiture survenu dans le Maryland. Issue d'une famille comptant quatre générations de personnes sourdes, elle était devenue une figure emblématique de la représentation du handicap dans le cinéma. Sa disparition suscite une vive émotion dans le monde du divertissement, qui rend hommage à un talent précoce et à une personnalité inspirante. Suivie par des millions de fans, son décès a provoqué une vague de réactions, beaucoup soulignant le grand vide laissé au sein de la communauté sourde.



9/10 L'AMOUR XXL DE CUCURELLA



Marc Cucurella a choisi de conserver sa célèbre chevelure bouclée, devenue au fil des années sa véritable signature. Le défenseur espagnol a expliqué que ses longs cheveux volumineux permettent à son fils aîné Mateo, atteint d'autisme, de le reconnaître facilement sur le terrain ou à la télévision. Une particularité physique à l'origine destinée à aider sa propre mère à le repérer de loin, mais qui s'est transformée en un repère visuel essentiel pour son enfant. Un geste empreint d'amour paternel qui a profondément touché les passionnés de football et le grand public. Avec plus de 128 000 vues sur les réseaux sociaux, cette histoire suscite de nombreux hommages, les internautes saluant un joueur engagé et un père attentionné. Beaucoup estiment que ce témoignage apporte une dimension humaine au football moderne, au-delà des exploits et des résultats sportifs.

8/10 JEUX VIDÉO SPORTIFS : MBAPPÉ ET WEMBANYAMA À L'HONNEUR

Le sport français rayonne à l'international avec deux de ses plus grandes figures choisies pour incarner les prochaines éditions des jeux vidéo sportifs les plus populaires. Kylian Mbappé sera à l'affiche de l'Édition Ultime de FC 27, tandis que Victor Wembanyama figurera sur la jaquette de NBA 2K27. Une double consécration qui confirme leur statut de références mondiales dans leurs disciplines respectives. Avec plus de 116 000 vues sur les réseaux sociaux, cette annonce suscite l'enthousiasme des internautes, qui saluent une reconnaissance à la hauteur de leurs performances.

7/10 MONDIAL 2026 : LE CHAOS D'APRÈS-FINALE



La finale de la Coupe du monde 2026 a déclenché une importante polémique mêlant sport, médias et justice. Après la défaite face à l'Espagne, des supporters argentins ont recueilli 80 000 signatures pour réclamer un nouveau match, contestant l'arbitrage de François Letexier et évoquant des soupçons de corruption. En parallèle, une pétition internationale appelant à l'exclusion de l'Argentine aurait dépassé les 23 millions de signatures. Face aux critiques, la Fédération argentine (AFA) prépare une riposte judiciaire contre des médias et influenceurs accusés de diffuser de fausses informations. La polémique a pris une dimension internationale après les déclarations de l'acteur Samuel L. Jackson dénonçant le racisme historique du pays. Avec plus de 100 000 vues, l'affaire divise les internautes entre défenseurs de l'Argentine et partisans des critiques visant la sélection.

6/10 RAPPEUR ARRÊTÉ AU MAROC

Le rappeur marocain Mehdi Lyoubi, connu sous le nom de scène Mehdi Black Wind et établi en France, a été placé en détention provisoire à Casablanca après son retour au Maroc. Selon plusieurs sources médiatiques, il serait poursuivi en lien avec les paroles de certains de ses morceaux jugés critiques envers la monarchie, notamment le titre « Pegasus », qui fait référence au logiciel espion. L'affaire suscite de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, avec plus de 25 000 vues. Les internautes se partagent entre ceux qui dénoncent une atteinte à la liberté d'expression et ceux qui considèrent que la procédure judiciaire doit suivre son cours.

5/10 VICTIME DE SON SUCCÈS



À Alger, le restaurant Safran Paella, dirigé par le chef Lamine Trabsi, fait face à une pénurie de poêles, un équipement essentiel pour servir la paella dans le respect de la tradition. Malgré la mise en place d'une caution de 1 500 DA, plus de 5 000 poêles n'auraient jamais été retournées par les clients. Les difficultés d'approvisionnement compliquent également la fabrication de nouveaux modèles. Privé de matériel suffisant, le chef a dû réduire son service de paellas à emporter et en livraison, préférant limiter les commandes plutôt que de proposer son plat dans un récipient différent. Avec plus de 20 000 vues, cette situation suscite de nombreuses réactions, les internautes saluant l'attachement du chef à l'authenticité du plat tout en appelant les clients à restituer les poêles afin de soutenir le restaurant.

4/10 ALGER EN SCOOTER



Un Franco-Algérien, Yassine Guendouzi, a lancé « Alger Scoot Tour », le premier city tour de la capitale à bord de scooters électriques 100 % algériens. Cette expérience touristique propose de découvrir les principaux sites emblématiques d'Alger, à l'image de la Grande Poste, Notre-Dame d'Afrique, Bab El Oued ou encore la Casbah, tout en offrant une alternative aux contraintes de circulation. Accessible à partir de 3 500 DA, la balade dure environ deux heures et peut également être effectuée avec un chauffeur pour les personnes ne maîtrisant pas la conduite. Avec plus de 11 000 vues, l'initiative séduit les internautes, qui saluent une façon innovante, pratique et ludique de redécouvrir la capitale.

3/10 UNE VOIX RETROUVÉE

L'ancien défenseur international algérien Djamel Benlamri a été nommé manager et porte-parole officiel du MC Alger, une décision qui a suscité de nombreuses réactions positives auprès des supporters sur les réseaux sociaux. Pour plusieurs internautes, cette désignation apparaît comme un choix réfléchi, au-delà du simple parcours sportif de l'ancien joueur. Benlamri s'est notamment distingué par une communication directe et authentique, qui lui a permis de renforcer sa popularité auprès du public. Ses apparitions dans des émissions télévisées, ainsi que ses participations à des directs avec des influenceurs sur TikTok, ont contribué à dévoiler une personnalité appréciée pour sa franchise, sa spontanéité et son état d'esprit. Beaucoup de supporters affirment désormais l'estimer autant pour ses qualités humaines que pour sa carrière sur les terrains. Cette nomination illustre l'importance croissante de l'image publique, de la proximité avec les fans et des capacités de communication dans la gestion moderne des clubs sportifs. Les publications consacrées à cette annonce ont déjà recueilli plus de 700 réactions.

2/10 RAYONNEMENT AU FESTIVAL

L'actrice Hadjer Seraoui s'est distinguée lors du Festival algérien-africain du théâtre universitaire en occupant le poste de coordinatrice générale de l'événement, tout en assurant les missions de coordinatrice et de traductrice auprès du jury. Par son implication, elle a contribué au bon déroulement de cette manifestation culturelle qui a réuni des délégations venues de plusieurs pays africains. Avec près de 500 réactions sur les réseaux sociaux, les internautes saluent son professionnalisme, son élégance et son engagement dans la réussite de ce rendez-vous théâtral.

1/10 ZIDANE PRESQUE RECALÉ

Selon son premier entraîneur Alain Lepeu, Zinedine Zidane aurait pu ne jamais intégrer l'équipe de France Espoirs en raison d'une confusion administrative liée à ses origines algériennes. Après avoir précisé qu'il était bien né à Marseille, son dossier a finalement été validé, ouvrant la voie à une carrière internationale exceptionnelle. Le meneur de jeu deviendra par la suite l'une des plus grandes légendes des Bleus, avec notamment un sacre en Coupe du monde 1998 et une victoire à l'Euro 2000, avant de s'illustrer également sur les bancs en remportant de nombreux titres comme entraîneur du Real Madrid. Avec près de 250 réactions, les internautes rendent hommage au parcours hors norme de Zidane et soulignent que son talent a fini par dépasser les obstacles et les préjugés.

VALENCIAPORT

L'ALGÉRIE, UN ACTEUR MAJEUR DES ÉCHANGES

Porté par le rapprochement politique entre Alger et Madrid, le partenariat économique algéro-espagnol retrouve un nouvel élan.



Les relations économiques entre l'Algérie et l'Espagne connaissent en 2026 un net regain de dynamisme, porté par la reprise du dialogue politique, la réactivation du Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, ainsi que par la visite officielle du président du gouvernement espagnol Pedro Sánchez à Alger en juillet dernier. La présence de l'Espagne comme invité d'honneur de la Foire internationale d'Alger illustre également ce nouveau rapprochement. Les échanges commerciaux entre les deux pays se rapprochent désormais des 10 milliards d'euros, confirmant le redressement des relations économiques après la période de tensions diplomatiques. Après avoir atteint 2,133 milliards d'euros en 2025, les échanges ont enregistré 803,6 millions d'euros durant les quatre premiers mois de 2026.

UN INDICATEUR CLÉ DE LA REPRISE
Cette reprise se traduit particulièrement dans le secteur maritime. Les dernières données de l'Autorité portuaire de Valence

(Valenciaport) montrent une forte progression des flux commerciaux entre les deux rives de la Méditerranée. Au premier semestre, 156 822 EVP (équivalents vingt pieds) ont transité entre l'Algérie et le hub portuaire espagnol, plaçant le marché algérien au troisième rang des partenaires commerciaux internationaux de Valenciaport, derrière la Chine et les États-Unis. L'Algérie dépasse ainsi plusieurs partenaires majeurs du commerce méditerranéen, notamment la Turquie avec 97 833 EVP et l'Italie avec 53 083 EVP. Malgré une légère baisse annuelle de 3,78%, ces résultats confirment l'importance stratégique du marché algérien dans les échanges maritimes régionaux.

DES PERFORMANCES PORTUAIRES ESPAGNOLES EN HAUSSE
Le complexe portuaire de Valence, qui regroupe Valence, Sagunto et Gandia, affiche pour sa part un bilan solide avec 2,82 millions d'EVP traités au premier semestre, soit une progression de 0,20%, ainsi que près de 39,9 millions de tonnes de

marchandises. La croissance portuaire espagnole est notamment soutenue par les importations de conteneurs, en hausse de 11,14% avec 559 825 unités déchargées, le transport ferroviaire de marchandises (+19,51 %), le secteur automobile avec 276 930 véhicules traités (+9,33 %) et le trafic passagers qui a atteint 374 758 voyageurs (+2,53 %). Cette accélération des échanges s'inscrit dans la nouvelle dynamique impulsée par Alger et Madrid, avec l'objectif de construire un partenariat économique plus diversifié, dépassant le cadre traditionnel des hydrocarbures. Les deux pays ambitionnent désormais de renforcer leur coopération dans des secteurs à forte valeur ajoutée comme les infrastructures, le dessalement et la gestion de l'eau, l'agroalimentaire, l'ingénierie, le BTP, l'énergie, la transition énergétique ainsi que la défense et la sécurité. Plus d'une centaine d'entreprises espagnoles sont déjà implantées en Algérie ou engagées dans des projets majeurs, notamment dans la sidérurgie, les engrais, l'agroalimentaire et les hydrocarbures. Cette présence contribue à renforcer les liens économiques bilatéraux et a permis à l'Espagne de réduire son déficit commercial avec l'Algérie de 22%. De son côté, l'Algérie affiche une nouvelle approche économique, privilégiant désormais des partenariats durables et équilibrés, au-delà des simples contrats de fourniture ou de services. Le rapprochement entre Alger et Madrid ouvre ainsi la voie à un modèle de coopération renouvelé, davantage orienté vers l'investissement, la création de valeur et les projets structurants.

H. A.

OPEP+

Fin des restrictions de production

Les ministres de sept pays membres de l'OPEP+ devraient décider, lors de leur réunion prévue le 2 août, de mettre un terme aux réductions volontaires de la production de pétrole, ont indiqué à Reuters trois délégués. La réunion des représentants de l'alliance, qui comprend notamment la Russie et l'Arabie saoudite, se tiendra demain, alors que les prix du pétrole se rapprochent de la barre des 100 dollars le baril. Les inquiétudes concernant l'approvisionnement en pétrole en provenance du golfe Persique se sont accentuées après l'échec des accords préliminaires entre les États-Unis et l'Iran, tandis que les risques sécuritaires en mer Rouge continuent de croître. Selon les sources de Reuters, les ministres de l'OPEP+ devraient approuver une augmentation des quotas de production de 188 000 barils par



jour à compter du mois de septembre. Cette décision marquerait l'achèvement du processus de rétablissement progressif de la production, correspondant aux 1,65 million de barils par jour qui avaient été volontairement retirés du marché en 2023, à une époque où les Émirats arabes unis faisaient encore partie de l'alliance. L'OPEP+ et le représentant du vice-Premier ministre russe,

Alexandre Novak, n'ont pas répondu aux sollicitations de Reuters. L'alliance OPEP+, qui regroupe les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ainsi que leurs partenaires, compte 21 États membres. Toutefois, les réductions volontaires de production concernent principalement sept producteurs : l'Arabie saoudite, la Russie, l'Irak, le

Koweït, l'Algérie, le Kazakhstan et Oman. Les Émirats arabes unis ont quitté l'alliance à la fin du mois d'avril afin d'aligner leur capacité de production sur leur niveau réel d'extraction et de s'affranchir des contraintes imposées par le groupe. Selon le rapport de l'OPEP, la production pétrolière des Émirats arabes unis s'est rapprochée d'un niveau record en juin, dépassant 3,8 millions de barils par jour. Les données de l'OPEP montrent également qu'en juin, la production cumulée de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de l'Irak, du Koweït et de l'Iran a augmenté d'environ 3 millions de barils par jour par rapport au mois de mai. Cette hausse a été observée dans l'ensemble de ces pays, à l'exception de l'Arabie saoudite, où le niveau de production est resté pratiquement inchangé d'un mois à l'autre.

RETRAITÉS

L'accès aux soins spécialisés renforcé



La Caisse nationale des retraites (CNR) et le Centre Massinissa Imagerie et Diagnostic Médical ont signé, jeudi, à Alger, une convention de partenariat permettant aux retraités et à leurs ayants droit de bénéficier de prestations médicales spécialisées à des tarifs préférentiels. Selon un communiqué de la CNR, cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Caisse visant à renforcer la protection sociale des retraités à travers la mise à disposition de services de santé adaptés à leurs besoins. L'objectif est d'améliorer la qualité de la prise en charge et de faciliter l'accès aux soins spécialisés grâce à des équipements médicaux de dernière génération. Ce partenariat vise également à diversifier les avantages accordés aux retraités et à leurs ayants droit, en développant des conventions avec des établissements spécialisés afin de leur permettre d'accéder à des prestations de qualité dans des conditions préférentielles. En vertu de cet accord, les bénéficiaires pourront accéder, sur prescription médicale, à plusieurs examens d'imagerie médicale et de radiologie diagnostique, notamment l'imagerie par résonance magnétique (IRM), le scanner multicoupe, la radiographie numérique, l'échographie sous toutes ses formes, la mammographie numérique, l'ostéodensitométrie, ainsi qu'aux actes de radiologie interventionnelle et aux biopsies guidées par imagerie. La convention couvre également les prestations du laboratoire d'analyses médicales, comprenant les analyses de biochimie, les dosages hormonaux ainsi que l'ensemble des examens biologiques nécessaires au diagnostic et au suivi médical, permettant aux retraités et à leurs ayants droit de bénéficier d'une prise en charge médicale complète au sein du même établissement.

DIPLOMATIE

Décès du moudjahid Salah Benkobbi

Le moudjahid et ancien diplomate algérien Salah Benkobbi est décédé, hier, à l'âge de 93 ans. Figure de la génération de la Révolution, il fut l'un des fondateurs de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) et participa à la mobilisation étudiante ayant conduit à la grève historique du 19 mai 1956, qui marqua une étape importante dans la lutte de libération nationale. Après l'indépendance, il poursuivit son engagement au service de l'Algérie dans la diplomatie, notamment en qualité d'ambassadeur, en défendant les intérêts du pays dans les différentes instances internationales. Avec sa disparition, l'Algérie perd une personnalité marquante de son histoire contemporaine et l'un des derniers témoins de la génération qui contribua à la libération nationale et à la construction de l'État indépendant. Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tachrifet, a présenté ses sincères condoléances à sa famille.